
**Système de plafonnement et d'échange de droits
d'émission de gaz à effet de serre**

Volet crédits compensatoires

**Rapport de projet de crédits compensatoires
visant la destruction du CH₄ provenant
d'un lieu d'enfouissement
(Protocole 2)**

**Réduction d'émissions de GES au
LES de Marchand
LE001**

Présenté par :
WSP Canada Inc.

Au :

**Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de
la Lutte contre les changements climatiques**

Date de dépôt : 2017-05-23
Version du rapport : 2.0

DGBCC-1015
Version du gabarit : 1.0

Avertissement

Le rapport de projet de crédits compensatoires permet au promoteur de décrire son projet, de documenter sa mise en œuvre et de présenter les résultats quantifiés de ses réductions d'émissions de gaz à effet de serre (GES)¹ selon la méthodologie prescrite par le protocole applicable au type de projet réalisé.

L'utilisation du présent gabarit de rapport de projet est obligatoire et toutes ses sections doivent être remplies. Notez qu'il ne constitue pas une interprétation juridique du Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (RSPÉDE) ni celle d'aucune loi ou d'aucun règlement québécois ou canadien. Veuillez donc vous référer à ces lois et règlements, au besoin.

Le présent document est commun à tous les types de projets de crédits compensatoires admissibles en vertu de l'annexe D du RSPÉDE. Pour répondre aux exigences de l'étape de la vérification et de la délivrance des crédits compensatoires, le promoteur doit également inclure dans le présent rapport des renseignements spécifiques au protocole applicable. Les renseignements à fournir sont décrits dans le document « Rapport de projet de crédits compensatoires – renseignements spécifiques au protocole visé² ». Il s'agit d'un document complémentaire au gabarit de rapport de projet.

Le rapport de projet de crédits compensatoires, la demande de délivrance et le rapport de vérification doivent être transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) au plus tard six (6) mois après la fin d'une période de délivrance des crédits compensatoires ou, dans le cas d'un projet qui a débuté avant que ne soit prévu un protocole applicable à ce type de projet, au plus tard six (6) mois après l'enregistrement de ce projet. Toutefois, si les émissions de GES de votre projet ou de votre agrégation de projets sont inférieures à 25 000 tonnes en équivalent CO₂ et que vous décidez de reporter la soumission du rapport de projet à l'année suivante, vous devez nous aviser de votre intention, par écrit, au plus tard six (6) mois après la fin de la période de délivrance des crédits compensatoires.

Une fois rempli, signé et daté, le rapport doit être envoyé, au format papier, à l'adresse suivante :

Crédits compensatoires Direction du marché du carbone Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques 675, boul. René-Lévesque Est, 6 ^e étage, boîte 31 Québec (Québec) G1R 5V7
--

- 1 Dans le but d'alléger le texte, l'usage du terme « réduction des émissions de GES » désigne un projet qui vise à réduire les émissions de GES ou à augmenter la quantité de carbone séquestré dans la biomasse végétale.
- 2 Le document intitulé Renseignements spécifiques au protocole sélectionné est disponible à l'adresse suivante : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/carbone/credits-compensatoires/Renseignements-specifiques-protocoles.doc>.

La version électronique du rapport de projet doit être transmise (sans signature manuscrite) à l'aide de la plateforme sécurisée de transfert de fichiers utilisée par le programme. Pour obtenir un accès à la plateforme et pour de plus amples renseignements sur le transfert électronique des documents, veuillez communiquer avec la Direction générale du bureau des changements climatiques par téléphone au 418 521-3868, poste 7700, ou par courriel à spede-bcc@mddelcc.gouv.qc.ca.

Pour de plus amples renseignements sur les crédits compensatoires ou pour demander l'enregistrement d'un projet, veuillez communiquer avec la Direction du marché du carbone aux coordonnées présentées précédemment.

Note : Le rapport de projet sera accessible au grand public par l'entremise du registre des projets de crédits compensatoires, sur le site Web du MDDELCC, à partir du moment où le projet sera accepté par le ministre.

Si des sections du rapport de projet comportent des renseignements confidentiels, veuillez nous en aviser pour qu'elles soient retirées du document avant sa publication.

Table des matières

1. Renseignements généraux	7
1.1 Introduction	7
1.2 Identification du promoteur et des personnes-ressources	7
1.3 Identification des parties impliquées	8
1.4 Modifications apportées depuis le rapport de projet précédent	8
2. Description du projet de crédits compensatoires.....	9
2.1 Description détaillée du projet	9
2.2 Description des lieux ou sites de réalisation du projet.....	11
2.3 Date de début du projet	11
2.4 Durée de la période de délivrance de crédits compensatoires	11
2.5 Mise en œuvre du projet.....	12
2.6 Sources, puits et réservoirs (SPR) visés par le projet	12
2.7 Réductions d'émissions de GES par rapport aux limites du projet et aux SPR.....	14
3. Conditions d'admissibilité du projet	15
3.1 Additionnalité des réductions d'émissions de GES.....	15
3.2 Permanence des réductions d'émissions de GES.....	15
3.3 Fuites	15
3.4 Résultat d'une action ou d'une décision du promoteur	15
3.5 Réductions vérifiables.....	16
3.6 Propriété et exclusivité des réductions d'émissions de GES	16
3.7 Crédits délivrés pour le projet et aide financière.....	16
3.8 Respect des lois et règlements et autorisation nécessaire.....	17
3.9 Évaluation environnementale	17
3.10 Lieu de réalisation du projet.....	17
3.11 Autres renseignements	17
3.12 Renseignements spécifiques au protocole applicable	17
3.12a Admissibilité du lieu d'enfouissement	17
3.12b Dispositif de destruction du CH ₄	19
4. Calcul des réductions d'émissions de GES	20
4.1 Méthodes de calcul prescrites	20
4.2 Données manquantes.....	23
4.3 Renseignements spécifiques au protocole applicable.....	23
4.3a Calcul des réductions d'émissions de GES annuelles et totales couvertes par le rapport de projet.....	23
5. Surveillance, mesure et gestion des données	25
5.1 Respect des exigences prévues par le règlement.....	25
5.2 Méthodes d'acquisition des données.....	27
5.3 Plan de surveillance et de gestion des données.....	28
5.4 Sources d'incertitude liées au projet.....	29
5.5 Renseignements spécifiques au protocole applicable	30
5.5a Processus d'entretien des équipements.....	30
5.5b Instruments de mesure	33

6. Vérification du rapport de projet	35
6.1 Organisme de vérification	35
7. Délivrance des crédits compensatoires	36
7.1 Crédits admissibles et crédits à délivrer annuellement au promoteur (CrCPr)	36
8. Renouvellement de projet	37
8.1 Modifications apportées au projet	37
9. Renseignements complémentaires	38
10. Signature du rapport de projet	39
11. Références	40
12. Annexes	41
12.1 Évaluation environnementale	41
12.2 Déclaration du promoteur	42
12.3 Désignation du promoteur par une partie impliquée	43
12.4 Annexes supplémentaires	44
12.4a Certificat d'étalonnage	44
12.4b Rapports annuels	45
12.4c Données brutes	46
12.4d Plan d'arrangement général des installations	47
12.4e Entente de partenariat	48
12.4f Carte de localisation géographique du site	49
12.4g Certificat d'autorisation – Implantation et exploitation d'un réseau de captage et de destruction du biogaz au LES de Marchand	50
12.4h Confirmation de la date de fermeture du LES et population desservie	51
12.4i Spécifications techniques – Station de pompage et de destruction du biogaz	52
12.4j Plans de construction – Recouvrement final LES	53
12.4k Spécifications techniques – Analyseurs de méthane et débitmètres	54
12.4l Registre d'inspection et d'entretien – Année 2016	55

Liste des tableaux

Veillez noter que lorsqu'un tableau est introduit dans une section du rapport de projet, son nom doit être ajouté à la liste des tableaux. Le numéro du tableau doit correspondre à la section dans laquelle il est introduit.

Tableau 1.1 Tableau d'identification des parties impliquées dans le projet de crédits compensatoires	8
Tableau 3.1 Quantité annuelle de matières résiduelles enfouies – LES de Marchand	19
Tableau 4.1 Tableau synthèse des résultats du calcul des réductions réelles d'émissions de GES associées au projet	24
Tableau 5.1 Plan de surveillance du projet	29
Tableau 5.2 Programme d'entretien des équipements	32
Tableau 7.1 Tableau synthèse des crédits admissibles et des crédits à délivrer – Millésime 2016	36

Liste des figures

Veillez noter que lorsqu'une figure est introduite dans une section du rapport de projet, son nom doit être ajouté à la liste des figures. Le numéro de la figure doit correspondre à la section dans laquelle elle est introduite.

Figure 2.1	Sources d'émissions de GES – Système du projet.....	13
Figure 5.1	Configuration des éléments de gestion et de mesure du biogaz.....	27

1. Renseignements généraux

Cette section présente le contexte général dans lequel s'inscrit le projet, les renseignements sur le promoteur ou sur le responsable du promoteur et, le cas échéant, les renseignements sur une tierce partie impliquée dans la réalisation du projet.

1.1 Introduction

WSP Canada Inc. (WSP) est propriétaire et exploite le système d'extraction et de destruction des biogaz sur le LES de Marchand conformément au certificat d'autorisation n° 7522-15-01-00021-00, 400 616 334, émis le 17 août 2009 par le MDDELCC.

Ce certificat d'autorisation a permis l'implantation et l'exploitation d'un réseau de captage et de destruction du biogaz produit dans le lieu d'enfouissement sanitaire dans le cadre du *Programme d'achat de réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant de projets de captage et d'élimination ou de valorisation des biogaz générés par certains lieux d'enfouissement au Québec (Programme biogaz)* du MDDELCC (appel d'offres 0725). Ce projet a permis la réduction de 70 587 tonnes CO₂e de gaz à effet de serre de 2009 à 2013.

Comme le Programme biogaz est maintenant terminé depuis décembre 2013, WSP a déposé une demande d'inscription du projet dans le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre afin de poursuivre les réductions volontaires d'émissions de GES et amener la création de crédits compensatoires.

La date de dépôt de la demande d'enregistrement du projet est le 3 novembre 2014, soit suite à l'adoption le 15 octobre 2014 du Règlement modifiant le Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre. Cette modification réglementaire annule l'obligation de déposer un plan de projet accompagné d'un rapport de validation lors de l'enregistrement du projet.

1.2 Identification du promoteur et des personnes-ressources

Informations générales sur le promoteur

- Dénomination sociale : WSP Canada Inc.
- Adresse : 1600, boul. René-Lévesque Ouest, 16^e étage, Montréal (Québec) H3H 1P9
- Téléphone : 514 340-0046

Informations générales sur le responsable du promoteur

- Nom : Marc Bisson
- Adresse : 5355, boul. des Gradins, Québec (Québec) G2J 1C8
- Téléphone : 418 623-7066, poste 4585
- Courriel : marc.bisson@wspgroup.com

Le présent projet est réalisé en partenariat avec la Régie intermunicipale des déchets de La Rouge qui est propriétaire du lieu d'enfouissement sanitaire de Marchand (RIDR). Les informations relatives à la RIDR sont les suivantes :

- Dénomination sociale : Régie intermunicipale des déchets de La Rouge
- Représentant : Marc Forget, Directeur général
- Adresse : 688, chemin du Parc Industriel, Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0
- Téléphone : 819 275-3205
- Courriel : ridr@bellnet.ca

1.3 Identification des parties impliquées

Tableau 1.1 Tableau d'identification des parties impliquées dans le projet de crédits compensatoires

Coordonnées partie impliquée 1	
Nom et prénom	WSP Canada Inc.
Adresse	5355, boul. des Gradins
Ville	Québec
Province	Québec
Pays	Canada
Code postal	G2J 1C8
Numéro de téléphone	418 623-7066 poste 4585
Adresse de courriel	marc.bisson@wspgroup.com
Fonction ou rôle	Promoteur
Coordonnées partie impliquée 2	
Nom et prénom	Régie intermunicipale des déchets de La Rouge
Adresse	688, chemin du Parc Industriel
Ville	Rivière-Rouge
Province	Québec
Pays	Québec
Code postal	J0T 1T0
Numéro de téléphone	819 275-3205
Adresse de courriel	ridr@bellnet.ca
Fonction ou rôle	Propriétaire du site
Coordonnées partie impliquée 3	
Nom et prénom	
Adresse	
Ville	
Province	
Pays	
Code postal	
Numéro de téléphone	
Adresse de courriel	
Fonction ou rôle	

1.4 Modifications apportées depuis le rapport de projet précédent

Le calcul de la puissance thermique du méthane capté lors de l'enregistrement du projet a été retiré du rapport de projet étant donné que la quantité de matières résiduelles en place lors de l'enregistrement du projet est inférieure à 450 000 tonnes et que ceci a été démontré selon l'une des 3 méthodes suggérées par le MDDELCC. Dans le présent cas, la démonstration a été faite basée sur les données d'opération de la RIDR et la population desservie.

2. Description du projet de crédits compensatoires

Cette section présente une description du projet de crédits compensatoires.

2.1 Description détaillée du projet

Titre du projet : Réduction d'émissions de GES au LES de Marchand

Type de projet : Projet unique

Numéro de version du rapport de projet : Le présent rapport de projet constitue la version 1.0

Date de mise à jour du règlement du SPEDE consulté : La version du règlement du SPEDE mise à jour au 1^{er} octobre 2016 a été consultée pour rédiger le présent rapport.

Objectifs poursuivis par la réalisation du projet : Le projet a pour but le captage et la destruction du méthane produit dans un lieu d'enfouissement sanitaire non assujéti à des exigences de contrôle des biogaz et ainsi créer une réduction additionnelle des émissions de GES.

Technologies utilisées pour la réalisation du projet : Le réseau de captage du biogaz est composé de 25 puits d'extraction verticaux forés dans la masse de déchets. Les puits de captage sont raccordés à une station de pompage et de destruction du biogaz à l'aide d'un réseau de collecteurs horizontaux. Des trappes à condensat sont installées le long de ces conduites aux points bas afin de permettre le drainage du condensat pouvant s'accumuler. Le plan d'arrangement général du réseau de captage est présenté à l'annexe 12.4d.

Le réseau de captage du LES est raccordé à une station de pompage et de destruction du biogaz constituée d'une soufflante et d'une torchère à flamme invisible. Cette station est munie d'une station de mesurage permettant la mesure en continu de la concentration de méthane, du débit de biogaz et de la température de combustion avec enregistrement des données à une fréquence de 10 minutes.

Un réseau de captage du biogaz a été aménagé sur le lieu d'enfouissement technique de Marchand situé à côté du lieu d'enfouissement sanitaire à la fin de l'année 2014. Ce réseau de captage est relié par un collecteur principal au réseau de captage du LES. Une station de mesurage permettant la mesure en continu de la concentration de méthane et du débit de biogaz, est installée sur cette conduite en amont du point de raccordement au réseau de captage du LES.

Ceci permet de calculer distinctement la réduction d'émission de GES découlant de la combustion du biogaz provenant du LES et du biogaz provenant du LET.

Rôle du promoteur par rapport à la partie impliquée :

Le promoteur du projet est WSP. Cette firme est spécialisée dans l'aménagement de lieux d'enfouissement pour les matières résiduelles et les ouvrages connexes dont font partie les systèmes d'extraction et de destruction/valorisation des biogaz. L'entreprise a conçu plus de 15 lieux d'enfouissement technique au Québec et œuvre sur près de 30 sites au Québec et en Ontario.

WSP est impliquée dans des projets de réduction d'émissions de GES à partir de biogaz de sites d'enfouissement depuis 2004. La compagnie a été propriétaire et exploitante du réseau de captage des biogaz au lieu d'enfouissement sanitaire de St-Tite-des-Caps de la Ville de Québec, le seul projet du genre au Québec qui a permis la vente de crédits de carbone à Environnement Canada dans le cadre du programme fédéral PPEREA. Ainsi, plus de 170 000 tonnes CO₂e ont été détruites durant la durée du projet qui s'est étendue de 2004 à 2007.

Par la suite, WSP a été promoteur de quatre projets de réduction d'émissions de GES dans le cadre du Programme Biogaz du MDDELCC de 2009 à 2013 amenant une réduction totale de 225 000 tonnes CO₂e. Comme indiqué précédemment, un de ces projets a consisté à effectuer un projet de réduction d'émissions de GES sur le lieu d'enfouissement sanitaire de Marchand en partenariat avec la RIDR.

Le projet actuel s'effectue en partenariat avec la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR), celle-ci étant propriétaire du lieu d'enfouissement sanitaire. Les droits relatifs à la propriété des biogaz et à leur utilisation ont été cédés par la RIDR à WSP dans le cadre d'une entente de partenariat intervenue en 2014. Une copie de cette entente est présentée à l'annexe 12.4e.

La contribution de la RIDR au projet consiste à assurer l'accès du site au personnel de WSP, de permettre l'utilisation d'équipements existants dont le chemin d'accès et la ligne électrique. De plus, la RIDR a fourni une parcelle de terrain pour l'installation des équipements de destruction du biogaz.

WSP a conçu, a construit et opère les infrastructures de captage et de destruction du biogaz. Les coûts de financement et de réalisation de projet sont assumés par WSP.

Sources d'incertitude reliées au projet :

Les exigences relatives au captage, la destruction et/ou la valorisation des biogaz sont bien établies dans le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR). Tel qu'indiqué dans ce règlement, celui-ci ne s'applique qu'aux sites d'enfouissement en opération le et/ou après le 19 janvier 2009.

Le LES de Marchand est fermé depuis 2006 et il est peu probable que la réglementation soit modifiée pour inclure les sites fermés.

La réduction réelle d'émissions de GES qui est obtenue chaque année présente un niveau de certitude très élevé étant donné que la réduction découle de mesures directes effectuées sur le terrain à l'aide d'équipements dotés de procédures de calibrage et d'étalonnage. Par ailleurs, les technologies de captage, de destruction et de mesure sont éprouvées et connues.

Finalement, l'équipe de travail possède une expertise reconnue dans le domaine de la gestion des biogaz, des torchères et des équipements de mesure tels que ceux utilisés dans le cadre du projet, ainsi qu'une très bonne expérience dans les projets de réductions de GES par la combustion du biogaz.

2.2 Description des lieux ou sites de réalisation du projet

Coordonnées civiques du site :

688, chemin du Parc Industriel
Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0

Description du titre foncier du site :

Le LES de Marchand est localisé sur le lot 18 Ptie du rang ouest de la Rivière-Rouge, cadastre du canton de Marchand. La RIDR est propriétaire du terrain et des immeubles s'y retrouvant.

Caractéristiques environnementales du site :

Le présent projet est localisé dans la zone SP-01 telle que définie dans le plan de zonage de la ville de Rivière-Rouge. La grille des usages de cette zone permet l'affectation *Utilitaire lourd – Site d'enfouissement sanitaire*.

La propriété est utilisée pour fins d'enfouissement de matières résiduelles depuis 1984. En effet, un lieu d'enfouissement sanitaire (LES) y a été exploité de 1984 à 2006. Depuis 2006, les matières résiduelles sont enfouies dans le lieu d'enfouissement technique (LET) situé à côté du LES.

Limite géographique du site :

Le lieu d'enfouissement sanitaire de Marchand est situé sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge. Une carte de localisation est présentée à l'annexe 12.4f. Le lieu d'enfouissement est accessible via la route 117 et est situé à 15 km au sud de la Ville de Rivière-Rouge et à 7 km au nord de la municipalité de Labelle.

Longitude et latitude du site :

Longitude : 74° 48' 07,97" Ouest
Latitude : 46° 19' 14,45" Nord

2.3 Date de début du projet

La date de début du projet est le 1^{er} janvier 2014 et la demande d'enregistrement de projet le 3 novembre 2014. Les réductions du projet ont donc débuté le ou après le 1^{er} janvier 2007 et moins de deux ans suivant l'enregistrement du projet.

2.4 Durée de la période de délivrance de crédits compensatoires

La durée prévue du projet de crédits compensatoires est de 10 ans.

Les périodes de rapport de projet correspondent à chaque année complète à partir du 1^{er} janvier de chaque année. À la fin de chaque période de projet, un rapport de projet couvrant l'année la plus récente est déposé accompagné du rapport de vérification correspondant pour délivrance des crédits compensatoires pour les réductions effectivement réalisées au cours de l'année complète la plus récente.

Le présent rapport correspond à la troisième période de délivrance de crédits compensatoires et couvre la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

2.5 Mise en œuvre du projet

Le système actif de captage et de destruction du biogaz a été installé suivant la signature le 7 novembre 2008 d'une entente d'achat de réductions d'émissions de gaz à effet de serre avec le Gouvernement du Québec dans le cadre du Programme biogaz. La mise en service des équipements a été effectuée le 27 août 2009.

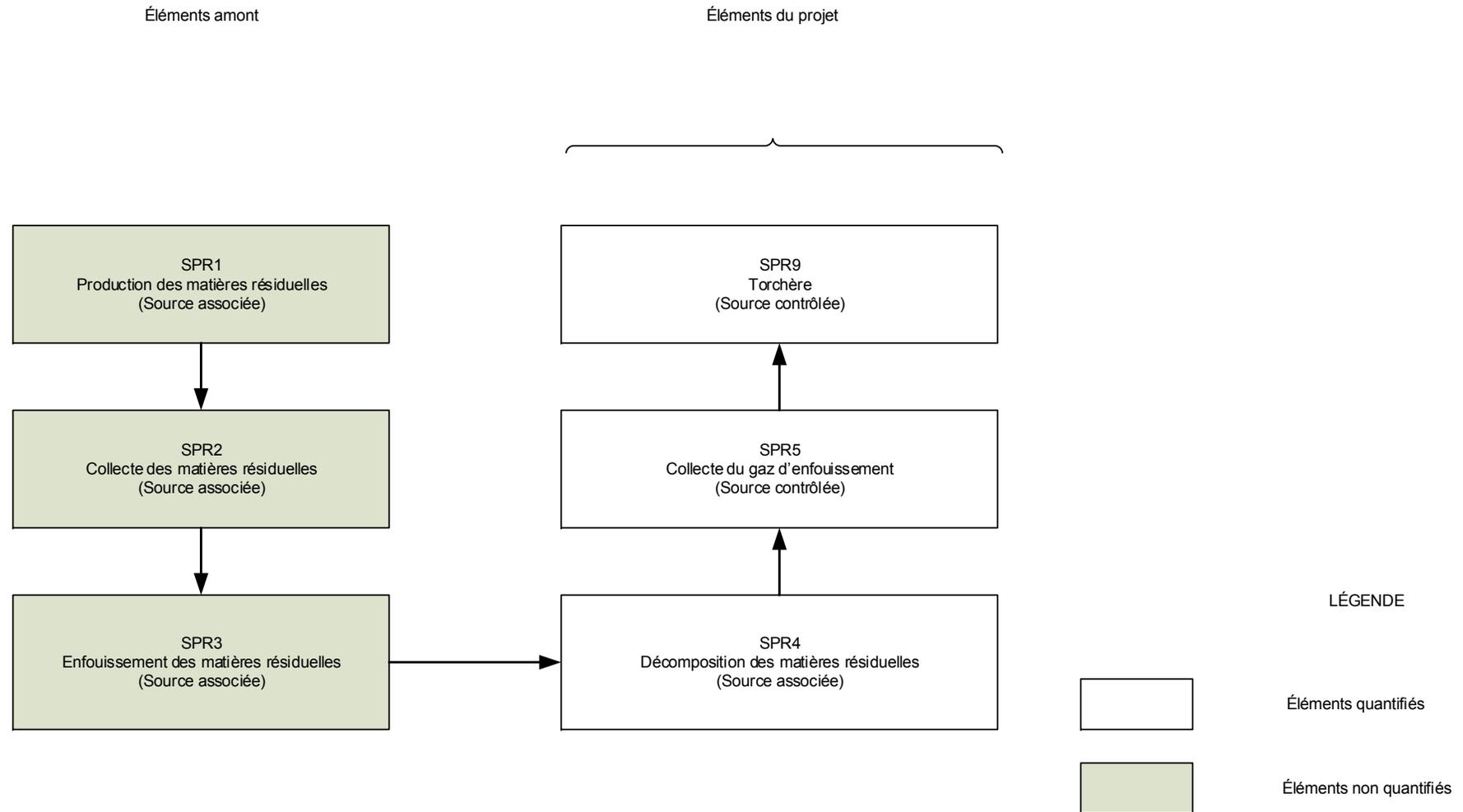
2.6 Sources, puits et réservoirs (SPR) visés par le projet

La figure 2.1 présente les sources, puits et réservoirs du système projet. Cette figure présente également les éléments du système projet qui seront quantifiés et si les différentes sources sont contrôlées par le promoteur, associées au projet ou affectées par le projet.

Les sources, puits et réservoirs représentés correspondent à un projet de réduction d'émissions de gaz à effet de serre par la collecte du biogaz produit par la décomposition de matières résiduelles et sa destruction dans une torchère, ce qui est applicable au présent projet. Aucune valorisation du biogaz n'est effectuée.

Il est important de mentionner que la torchère n'est raccordée à aucune source de combustible d'appoint telle que propane ou gaz naturel. La quantification des émissions reliées à l'utilisation de combustible d'appoint n'est donc pas applicable au présent projet.

Figure 2.1 Sources d'émissions de GES – Système du projet



2.7 Réductions d'émissions de GES par rapport aux limites du projet et aux SPR

Les limites du système de projet correspondent aux limites du lieu d'enfouissement. La figure 2.1 présente les sources d'émissions de gaz à effet de serre reliées au projet incluant les sources amont.

Le système de projet inclut trois éléments amont relatifs à la production, la collecte et l'enfouissement des matières résiduelles (SPR1, SPR2 et SPR3). Ces trois éléments ne sont pas comptabilisés, car ils sont identiques que le projet soit réalisé ou non.

Le système du projet comprend trois éléments significatifs au niveau des émissions de GES, soit les émissions de méthane reliées à la décomposition des matières résiduelles enfouies (SPR4) et les émissions de méthane reliées à l'opération du système de collecte et de destruction du biogaz (SPR5 et SPR9).

Les émissions de GES reliées aux activités de collecte du biogaz (SPR5) incluent les émissions de GES découlant de l'approvisionnement en électricité fourni par le réseau d'Hydro-Québec pour le fonctionnement des équipements.

L'équipement qui consomme le plus d'énergie correspond au moteur du surpresseur. La puissance nominale du moteur est de 5,5 kW. Dans le pire des cas, si l'on suppose que la soufflante fonctionne à plein régime et sans aucun arrêt pendant l'année, environ 48 180 kWh auront été consommés par année.

Selon l'Inventaire national canadien des émissions de GES paru en 2016, l'intensité des émissions de GES applicable à la consommation d'électricité au Québec en 2014 s'élevait à 2,3 g CO₂e/kWh (ou 2,3 kg/MWh).

Selon la consommation maximale estimée, les émissions de GES reliées à l'opération des équipements s'élèveraient approximativement à 0,11 tonne de CO₂e par année. Ces émissions sont considérées comme négligeables comparativement à la réduction potentielle des émissions de GES découlant de la réalisation des deux projets, soit de l'ordre de 13 000 tonnes/an (10 868 tonnes/an pour le LES et 2043 tonnes/an pour le LET). Cet élément ne sera donc pas comptabilisé dans les émissions du projet.

Dans un deuxième temps, la performance du système de collecte du biogaz (SPR5) a un impact direct sur l'intensité des émissions de méthane à la surface du lieu d'enfouissement. Comme une partie du méthane produit par la décomposition des matières résiduelles est captée, elle devient un intrant de l'élément relatif à l'opération du système de collecte du biogaz et n'est pas émise à l'atmosphère.

Finalement, le méthane capté est détruit par combustion dans une torchère à flamme invisible. Cette torchère possède une efficacité de destruction et une infime partie du méthane capté est émise à l'atmosphère par cet équipement (SPR9).

L'élément SPR6 de la figure 5.2 du RSPEDE a été disqualifiée comme les équipements ne sont pas reliés à une source de combustible d'appoint. Toutes les autres sources puits réservoirs présentées à la figure 5.2 du RSPEDE (SPR 7, 8, 10 à 15) qui sont associées à la valorisation énergétique du GE, ont bien sûr été disqualifiées n'étant pas applicables au projet.

3. Conditions d'admissibilité du projet

Cette section permet de documenter l'admissibilité d'un projet à la délivrance de crédits compensatoires, dans le cadre du volet crédits compensatoires du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES.

3.1 *Additionnalité des réductions d'émissions de GES*

Les autorisations relatives à l'enfouissement des matières résiduelles sont émises par le Gouvernement du Québec. Trois (3) législations traitent spécifiquement des lieux d'enfouissement de matières résiduelles, soit la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR) et le Règlement sur les déchets solides (RDS). Le REIMR, en vigueur depuis le 19 janvier 2006, a remplacé graduellement le RDS pour être totalement appliqué à partir du 19 janvier 2009. Le RDS demeure applicable aux lieux d'enfouissement qui ont fermé avant l'échéance de la période transitoire de 3 ans suivant la date d'entrée en vigueur du REIMR (19 janvier 2006 au 19 janvier 2009).

Le lieu d'enfouissement sanitaire de Marchand a été autorisé en 1984. Comme la fermeture du lieu a eu lieu en 2006, soit avant le 19 janvier 2009, il n'est pas assujéti au REIMR. Toutes les autorisations émises relativement à l'enfouissement au LES de Marchand ont été plutôt faites en vertu du RDS. Comme ce règlement ne contient aucune exigence relativement au captage actif et à la destruction du biogaz, le présent projet constitue donc une mesure volontaire de réduction des émissions de GES.

3.2 *Permanence des réductions d'émissions de GES*

Les réductions d'émissions de GES résultent de la destruction thermique du méthane capté dans une torchère à flamme invisible. En effet, le méthane est transformé en dioxyde de carbone et vapeur d'eau par le processus de combustion. Comme le méthane ne peut se reformer dans l'atmosphère à partir des gaz de combustion de la torchère, la réduction est permanente.

3.3 *Fuites*

La réduction des émissions de GES à partir de la combustion du méthane dans une torchère n'entraîne aucune fuite à l'extérieur du projet.

En effet, les émissions de méthane découlent de la décomposition des matières résiduelles en milieu anaérobie et ces matières ont été enfouies dans le lieu d'enfouissement sanitaire de Marchand qu'il y ait ou non captage et destruction du biogaz produit.

3.4 *Résultat d'une action ou d'une décision du promoteur*

Le MDDELCC a autorisé ASA Biogaz, filiale de WSP, à effectuer l'implantation et l'opération du système d'extraction et de destruction du biogaz au LES de Marchand. WSP a construit et financé les installations et en assure l'opération depuis 2009.

La réduction d'émissions de GES due au projet découle directement de l'opération de ce système de collecte et de destruction du biogaz par WSP.

3.5 Réductions vérifiables

Conformément à l'article 70.15 du Règlement, chaque rapport de projet est vérifié par un organisme de vérification accrédité ISO 14065, par un membre de l'Accreditation Forum, conformément à la norme ISO 14064-3. Les réductions réelles d'émissions sont facilement vérifiables étant donné qu'elles sont directement mesurées sur le terrain par un débitmètre et un analyseur de gaz. Les vérificateurs peuvent donc constater de visu l'opération des équipements, consulter les données accumulées dans le système d'enregistrement des données, vérifier les registres de visite et d'entretien, etc.

3.6 Propriété et exclusivité des réductions d'émissions de GES

Une entente est intervenue entre la RIDR et WSP Canada au mois de juillet 2014 pour la mise en œuvre du projet. Cette entente transfère les droits relatifs au biogaz et à sa valorisation à WSP. WSP a construit et financé les installations et en assure l'opération depuis la mise en service.

La réduction d'émissions de GES due au projet découle directement de l'opération de ce système de collecte et de destruction du biogaz par WSP.

Le formulaire de déclaration complété par le promoteur ainsi qu'une copie de la convention intervenue entre WSP et la Régie sont présentés aux annexes 12.2 et 12.4e. Le formulaire de désignation du promoteur complété par M. Marc Forget, représentant de la Régie, est présenté à l'annexe 12.3.

3.7 Crédits délivrés pour le projet et aide financière

WSP est propriétaire et exploite le système d'extraction et de destruction des biogaz sur le LES de Marchand conformément au certificat d'autorisation n° 7522-15-01-00021-00, 400 616 334, émis le 17 août 2009 par le MDDELCC.

L'implantation et l'exploitation d'un réseau de captage et de destruction du biogaz produit au lieu d'enfouissement sanitaire de Marchand ont été réalisées dans le cadre du *Programme d'achat de réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant de projets de captage et d'élimination ou de valorisation des biogaz générés par certains lieux d'enfouissement au Québec (Programme biogaz)* du MDDELCC (appel d'offres 0725). Ce projet a permis la réduction d'émissions de 70 587 tonnes CO₂e de gaz à effet de serre de 2009 à 2013.

Comme le Programme biogaz est maintenant terminé depuis décembre 2013, WSP a déposé une demande d'enregistrement du projet dans le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre afin de poursuivre les réductions volontaires d'émissions de GES et amener la création de crédits compensatoires.

Par ailleurs, aucune aide financière n'a été demandée et reçue par WSP dans le cadre d'un programme de réduction d'émissions de GES.

3.8 Respect des lois et règlements et autorisation nécessaire

Le certificat d'autorisation n° 7522-15-01-00021-00, 400 616 334, émis le 17 août 2009 par le MDDELCC, permet l'implantation et l'exploitation d'un réseau de captage et de destruction de biogaz sur le lieu d'enfouissement sanitaire de Marchand.

Une copie du certificat d'autorisation est incluse à l'annexe 12.4g.

3.9 Évaluation environnementale

Le présent projet n'a pas été soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement étant donné qu'il n'est pas assujéti à cette procédure. Il n'y a donc aucun document à fournir à l'annexe 12.1 (non applicable).

3.10 Lieu de réalisation du projet

Le projet est réalisé au lieu d'enfouissement sanitaire de Marchand à l'adresse suivante :

688, chemin du Parc Industriel
Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0

Une carte de localisation est présentée à l'annexe 12.4f.

Le projet est donc réalisé à l'intérieur des limites de la province du Québec conformément à l'article 2 du Protocole 2 du RSPEDE.

3.11 Autres renseignements

Tous les renseignements pertinents démontrant que le projet satisfait aux critères du règlement sont déjà cités dans le présent document.

3.12 Renseignements spécifiques au protocole applicable

3.12a Admissibilité du lieu d'enfouissement

Selon les informations transmises par la RIDR, la quantité de matières résiduelles en place s'élève à 427 618 tonnes. Ce tonnage est inférieur et respecte la limitation exposée à la section 1 du Protocole 2 qui est de 450 000 tonnes.

Un certificat d'autorisation a été délivré par le Ministère de l'environnement en 1984 en faveur de la municipalité du Canton de Marchand, pour l'exploitation d'un lieu d'enfouissement sanitaire. La capacité autorisée du LES est de 439 200 m³. En 1992, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) était créée et prenait en charge l'exploitation du LES.

Le tableau 3.1 présente le tonnage annuel reçu depuis l'ouverture du LES en 1984 jusqu'à sa fermeture en 2006. Une confirmation écrite de la Régie à l'effet que la fin de l'exploitation du LES a eu lieu le 12 juillet 2006 est incluse à l'annexe 12.4h de même que les données de population desservie.

Les quantités annuelles présentées correspondent aux registres d'exploitation de la RIDR pour les années 1990 à 2006. Pour les années antérieures, les quantités ont été estimées par la RIDR à 15 000 tonnes/an. Il est à noter que lors de la fondation de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, il n'y avait que 6 municipalités desservies alors que maintenant, la Régie compte 19 municipalités membres. La population desservie durant les premières années d'exploitation était donc moindre.

Le lieu d'enfouissement de Marchand a été mis en exploitation en 1984 et a fermé en 2006. Comme il n'y a pas eu d'agrandissement de ce lieu entre les années 2006 et 2009, les limitations de volume exposées à la section 1.2 du Protocole 2 ne sont donc pas applicables.

Tableau 3.1 Quantité annuelle de matières résiduelles enfouies – LES de Marchand

Année	Tonnage annuel (tonnes)	Tonnage cumulatif (tonnes)	Secteur d'enfouissement
1984	15 000	15 000	LES
1985	15 000	30 000	LES
1986	15 000	45 000	LES
1987	15 000	60 000	LES
1988	15 000	75 000	LES
1989	15 000	90 000	LES
1990	16 828	106 828	LES
1991	20 523	127 351	LES
1992	21 364	148 715	LES
1993	19 030	167 745	LES
1994	23 447	191 192	LES
1995	23 112	214 304	LES
1996	17 244	231 548	LES
1997	15 212	246 760	LES
1998	18 867	265 627	LES
1999	20 555	286 182	LES
2000	20 056	306 238	LES
2001	20 822	327 060	LES
2002	20 480	347 540	LES
2003	22 898	370 438	LES
2004	20 773	391 211	LES
2005	21 054	412 265	LES
2006	15 353	427 618	LES

3.12b Dispositif de destruction du CH₄

Le méthane qui est capté dans le LES est acheminé vers la station de pompage et de destruction du biogaz. Cette station est constituée, entre autres, d'une soufflante et d'une torchère à flamme invisible. La station de pompage et de destruction du biogaz a été autorisée par le MDDELCC en vertu du certificat d'autorisation n° 7522-15-01-00021-00, 400 616 334, émis le 17 août 2009. Elle a permis la réduction volontaire d'émissions de GES dans le cadre du Programme biogaz du MDDELCC, pour un total de 70 587 tonnes CO₂e, de 2009 à 2013.

Le dispositif de destruction, soit une torchère à flamme invisible, est un dispositif inclus dans les dispositifs admissibles énumérés à l'article 1 du Protocole 2 de RSPÉDE.

Les spécifications techniques de ladite station sont présentées à l'annexe 12.4i.

4. Calcul des réductions d'émissions de GES

Cette section permet de documenter l'ensemble du processus mis en œuvre pour calculer les réductions d'émissions de GES en utilisant les équations introduites dans les protocoles de l'annexe D du RSPEDE.

4.1 Méthodes de calcul prescrites

Les réductions d'émissions de GES du projet sont calculées selon les équations présentées dans le Protocole 2 du Règlement – Lieux d'enfouissement – Destruction du CH₄.

Elles correspondent à la quantité totale de méthane éliminé telle que déterminée à l'aide de l'équation 3 du protocole, à laquelle sont retranchées les émissions découlant de l'utilisation d'électricité, de combustible fossile et de gaz naturel, s'il y a lieu.

En premier lieu, le seul dispositif de destruction du méthane dans le cadre du projet est la torchère à flamme invisible. Cette torchère n'est pas raccordée à une source de combustible fossile ou de gaz naturel. Les émissions résultant de la destruction de combustible fossile ou de l'utilisation de gaz naturel sont donc inexistantes.

Par ailleurs, les équipements de collecte et de destruction nécessitent un approvisionnement en électricité fourni par le réseau d'Hydro-Québec pour pouvoir fonctionner. Comme expliqué à la section 2.7, cet élément n'a pas été comptabilisé étant donné qu'il est négligeable par rapport à la réduction d'émissions de GES découlant des projets (émissions de l'ordre de 0,11 tonne CO₂e par année comparativement à une réduction de l'ordre de 13 000 tonnes CO₂e par année).

La quantité de méthane éliminée est déterminée à l'aide du débit de méthane dirigé vers la torchère, tel que mesuré par le débitmètre et l'analyseur de méthane, multiplié par l'efficacité de destruction de la torchère à flamme invisible par défaut, soit 99,5 %. En ce qui concerne le facteur de réduction des incertitudes attribuables à l'équipement de suivi de la teneur de méthane, celui-ci est fixé à 0, car la concentration de méthane est mesurée en continu.

Il est important de mentionner que le lieu d'enfouissement sanitaire est fermé et qu'il y a en place un recouvrement final conforme à l'article 50 du REIMR depuis 2010. Ce recouvrement comprend une géomembrane en polyéthylène basse densité de 1 mm d'épaisseur. Un extrait des plans de construction relatifs au recouvrement du LES est présenté à l'annexe 12.4j. Compte tenu de la nature du couvert, le facteur d'oxydation est fixé à 0 pour le LES.

Les équations utilisées pour calculer la réduction réelle d'émissions de GES au cours du projet sont présentées ici-bas :

RÉDUCTION D'ÉMISSIONS DE GES – MÉTHODE DE CALCUL EX POST

La station de pompage et de destruction du biogaz du LES de Marchand est actuellement raccordée au réseau de captage aménagé sur le LES. Tel qu'indiqué à la section 2.1, un réseau de captage du biogaz a été aménagé sur le lieu d'enfouissement technique de Marchand situé à côté du lieu d'enfouissement sanitaire et mis en service le 11 décembre 2014.

Ce réseau de captage est relié par un collecteur principal au réseau de captage du LES. Une station de mesurage permettant la mesure en continu de la concentration de méthane et du débit de biogaz est installée sur cette conduite en amont du point de raccordement au réseau de captage du LES. Ceci permet de calculer distinctement la réduction d'émission de GES découlant de la combustion du biogaz provenant du LES et du biogaz provenant du LET.

Tel qu'indiqué ci-dessus, les réductions d'émissions de GES attribuables au projet sont calculées à chaque période de rapport selon l'équation suivante :

$$RE = ER - EP \quad (\text{équation 1})$$

Où RE = Réductions des émissions dues au projet (tonnes CO₂e)

ER = Émissions du scénario de référence (tonnes CO₂e)

EP = Émissions du projet (tonnes CO₂e)

Les émissions du scénario de référence sont calculées selon l'équation 3 :

$$ER = (CH_4\text{Élim}_{PR,LES}) \times 21 \times (1 - OX) \times (1 - FR) \quad (\text{équation 3})$$

Où

ER = Émissions du scénario de référence (tonnes CO₂e)

$CH_4\text{Élim}_{PR,LES}$ = Quantité totale de méthane provenant du LES et éliminée par la torchère (tonnes CH₄)

21 = Potentiel de réchauffement planétaire du méthane (tonne CO₂e/tonne CH₄)

OX = Facteur d'oxydation du CH₄ à travers le sol de recouvrement. OX = 0 compte tenu du fait que le couvert est constitué d'une géomembrane pour le LES

FR = Facteur de réduction des incertitudes attribuables à l'équipement de mesure de la concentration de méthane. FR = 0 compte tenu du fait que la concentration de méthane est mesurée en continu

La quantité totale de méthane provenant du LES et éliminée par la torchère est déterminée à l'aide des équations 4 et 5 du Protocole 2 :

$$\text{CH}_4\text{Élim}_{\text{PR,LES}} = (\text{CH}_4\text{Élim}_{\text{LES}}) \times 0,667 \times 0,001 \quad (\text{équation 4})$$

Où

$\text{CH}_4\text{Élim}_{\text{PR,LES}}$ = Quantité totale de méthane provenant du LES et éliminée par la torchère (tonnes CH_4)

$\text{CH}_4\text{Élim}_{\text{LES}}$ = Quantité totale de méthane provenant du LES et éliminée par la torchère (m^3 @ 20 °C, 101,3 kPa)

0,667 = Densité du méthane à 20 °C, 101,3 kPa (kg/m^3)

0,001 = Facteur de conversion de kilogramme à tonne

$$\text{CH}_4\text{Élim}_{\text{LES}} = Q_{\text{LES}} \times \text{EÉ} \quad (\text{équation 5})$$

Où

$\text{CH}_4\text{Élim}_{\text{LES}}$ = Quantité totale de méthane provenant du LES et éliminée par la torchère (m^3 @ 20 °C, 101,3 kPa)

Q_{LES} = Quantité totale de méthane collectée en provenance du LES et acheminée à la torchère (m^3 @ 20 °C, 101,3 kPa)

EÉ = Efficacité de destruction du méthane par défaut pour une torchère à flamme invisible. EÉ = 99,5 %

La quantité totale de méthane collectée en provenance du LES et acheminée à la torchère est calculée en retranchant la quantité totale de méthane collectée en provenance du LET à la quantité totale de méthane mesurée à l'entrée de la torchère. L'équation suivante sera utilisée :

$$Q_{\text{LES}} = \sum (\text{GE}_{\text{t,TOTAL}} \times \text{PR}_{\text{CH}_4,\text{TOTAL}} - \text{GE}_{\text{t,LET}} \times \text{PR}_{\text{CH}_4,\text{LET}}) \quad (\text{équation 6})$$

Où

Q_{LES} = Quantité totale de méthane collectée en provenance du LES et acheminée à la torchère (m^3 @ 20 °C, 101,3 kPa)

$\text{GE}_{\text{t,TOTAL}}$ = Volume de biogaz total mesuré à l'entrée de la torchère durant l'intervalle de temps t (m^3 @ 20 °C, 101,3 kPa)

$\text{PR}_{\text{CH}_4,\text{TOTAL}}$ = Proportion moyenne de méthane dans le biogaz mesurée à l'entrée de la torchère durant l'intervalle de temps t ($\text{m}^3 \text{CH}_4/\text{m}^3$ biogaz)

$\text{GE}_{\text{t,LET}}$ = Volume de biogaz provenant du LET et acheminé vers la torchère durant l'intervalle de temps t (m^3 @ 20 °C, 101,3 kPa)

$\text{PR}_{\text{CH}_4,\text{LET}}$ = Proportion moyenne de méthane dans le biogaz provenant du LET durant l'intervalle de temps t ($\text{m}^3 \text{CH}_4/\text{m}^3$ biogaz)

Comme les lectures de débit sont exprimées en m^3/h par les débitmètres et que les données sont enregistrées toutes les 10 minutes, les volumes de biogaz acheminés vers la torchère durant l'intervalle t sont déterminés en divisant les débits mesurés à la station de mesurage du LET et mesurés à la station de mesurage de la station de pompage et de destruction du biogaz par 6 pour obtenir un volume par période de 10 minutes.

De plus, les lectures des débitmètres sont automatiquement corrigées à 0 °C et 101,325 kPa. Les débits sont ramenés à 20 °C, 101,325 kPa selon l'équation suivante :

$$GE_t = GE \text{ non corrigé} \times 293,15 / 273,15 \times 101,325 / 101,325 \quad (\text{équation 2})$$

En ce qui concerne les émissions du projet, celles-ci correspondent à la sommation des émissions reliées à la consommation d'électricité, de combustibles fossiles et de gaz naturel (équation 7). Dans le cas présent, la torchère n'est pas raccordée à une source de combustible fossile ou de gaz naturel. De plus, les émissions reliées à la consommation d'électricité ne sont pas quantifiées étant donné qu'elles représentent moins de 0,001 % des réductions potentielles annuelles des émissions de GES découlant des 2 projets (voir section 2.7).

Les réductions d'émissions de GES du projet correspondent donc directement aux émissions du scénario de référence.

4.2 Données manquantes

Conformément aux exigences du Protocole 2, une vérification des données manquantes a été effectuée pour l'ensemble des données enregistrées au cours de l'année 2016 au LES de Marchand.

Les données suivantes sont manquantes :

- 2016/03/13 02:10 à 02:50
- 2016/06/08 13:10 à 13:20
- 2016/06/26 00:00
- 2016/09/28 11:20 à 11:40
- 2016/11/06 01:40 à 01:50
- 2016/11/21 07:40
- 2016/11/21 11:20

Comme aucune donnée de débit, de concentration de méthane et de température de combustion n'a été enregistrée pour ces périodes, le débit de méthane capté a été fixé à 0 conformément aux exigences de la Partie III du Protocole.

Il est à noter que les événements où il est indiqué « rupture de ligne » ou « en dessous de la gamme » ne correspondent pas à des données manquantes mais plutôt une indication que l'équipement est en arrêt. Aucune réduction d'émission n'est comptabilisée pour ces événements.

4.3 Renseignements spécifiques au protocole applicable

4.3a Calcul des réductions d'émissions de GES annuelles et totales couvertes par le rapport de projet

Les réductions d'émissions de GES annuelles et totales couvertes par le rapport de projet sont présentées à l'annexe 12.4c. Cette annexe présente sous forme de tableau le fichier annuel global des mesures de débits du biogaz et des concentrations en méthane associées.

Les formules utilisées dans ce tableau reprennent entièrement les méthodes de calcul prescrites aux équations 1 à 6 listées précédemment. Voici un exemple de calcul des réductions réelles d'émissions de GES à partir de données enregistrées, soit le 2016-01-01 à 00 :00 :

Date/Time	Status	Concentration méthane total (% vol.)	Débit biogaz total (Nm ³ /h)	Débit biogaz LET ⁽³⁾ (Nm ³ /h)	Concentration méthane LET ⁽³⁾ (% vol.)	Débit capté LES + LET (Nm ³ /h CH ₄)	Résultats débit capté LET ⁽³⁾ (Nm ³ /h CH ₄)	Débit capté corrigé LES ⁽¹⁾ (Nm ³ /h CH ₄)	Débit massique capté LES (t/10 min CO _{2e})	Débit massique détruit LES ⁽²⁾ (t/10 min CO _{2e})
2016-01-01 00:00	OK	51,9	197,7	29,0	56,6	102,6	16,4	92,5	0,22	0,21

$$GE_{t,TOTAL} = GE \text{ non corrigé} \times 293,15 / 273,15 \times 101,325 / 101,325 \quad (\text{équation 2})$$

$$GE_{t,TOTAL} = 197,7 \text{ Nm}^3/\text{h} \times 293,15 / 273,15 \times 101,325 / 101,325$$

$$GE_{t,TOTAL} = 212,1756 \text{ Nm}^3/\text{h} = 35,3626 \text{ Nm}^3/10 \text{ min}$$

$$GE_{t,LET} = GE \text{ non corrigé} \times 293,15 / 273,15 \times 101,325 / 101,325 \quad (\text{équation 2})$$

$$GE_{t,LET} = 29,0 \text{ Nm}^3/\text{h} \times 293,15 / 273,15 \times 101,325 / 101,325$$

$$GE_{t,LET} = 31,1234 \text{ Nm}^3/\text{h} = 5,1872 \text{ Nm}^3/10 \text{ min}$$

$$Q_{LES} = GE_{t,TOTAL} \times PR_{CH_4,TOTAL} - GE_{t,LET} \times PR_{CH_4,LET} \quad (\text{équation 6})$$

$$Q_{LES} = 35,3626 \text{ Nm}^3/10 \text{ min} \times 51,9 \% \text{vol. CH}_4 - 5,1872 \text{ Nm}^3/10 \text{ min} \times 56,6 \% \text{vol. CH}_4$$

$$Q_{LES} = 15,4172 \text{ Nm}^3/10 \text{ min CH}_4$$

$$CH_4\acute{E}lim_{LES} = Q_{LES} \times E\acute{E} \quad (\text{équation 5})$$

$$CH_4\acute{E}lim_{LES} = 15,4172 \text{ Nm}^3/10 \text{ min CH}_4 \times 0,995$$

$$CH_4\acute{E}lim_{LES} = 15,3402 \text{ Nm}^3/10 \text{ min CH}_4$$

$$CH_4\acute{E}lim_{PR,LES} = (CH_4\acute{E}lim_{LES}) \times 0,667 \times 0,001 \quad (\text{équation 4})$$

$$CH_4\acute{E}lim_{PR,LES} = 15,3402 \text{ Nm}^3/10 \text{ min CH}_4 \times 0,667 \times 0,001$$

$$CH_4\acute{E}lim_{PR,LES} = 0,01023 \text{ tonnes}/10 \text{ min CH}_4$$

$$\acute{E}R = (CH_4\acute{E}lim_{PR,LES}) \times 21 \times (1 - OX) \times (1 - FR) \quad (\text{équation 3})$$

$$\acute{E}R = 0,01023 \text{ tonnes}/10 \text{ min CH}_4 \times 21 \times (1 - 0) \times (1 - 0)$$

$$\acute{E}R = 0,2149 \text{ t}/10 \text{ min CO}_2e$$

L'annexe 12.4c présente la totalité des données enregistrées pour l'année 2016 ainsi que le calcul de la réduction d'émissions de gaz à effet de serre. La quantité totale réelle de GES détruits par l'opération du système de captage et de destruction du biogaz pour l'année 2016 s'élève à 10 868 tonnes CO_{2e}.

Le tableau 4.1 présente la synthèse des résultats du calcul des réductions réelles d'émissions de GES associées au projet pour la troisième période de délivrance des crédits compensatoire, s'étant déroulée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Tableau 4.1 Tableau synthèse des résultats du calcul des réductions réelles d'émissions de GES associées au projet

N° de période de délivrance des CrC	Période de rapport de projet		Quantification des réductions d'émissions résultant de la destruction du CH ₄ (t éq. CO ₂)
	Date de début	Date de fin	
3	1 ^{er} janvier 2016	31 décembre 2016	10 868
Réduction totale (t éq. CO₂)			10 868

5. Surveillance, mesure et gestion des données

Cette section présente le plan et les méthodes de surveillance, de mesure et de suivi du projet ainsi que les méthodes d'acquisition des données nécessaires aux calculs des réductions d'émissions de GES. Elle décrit aussi les processus de gestion des données, de surveillance du projet et d'entretien des équipements qui seront mis en œuvre.

5.1 *Respect des exigences prévues par le règlement*

Ce projet doit être réalisé en respectant les exigences suivantes :

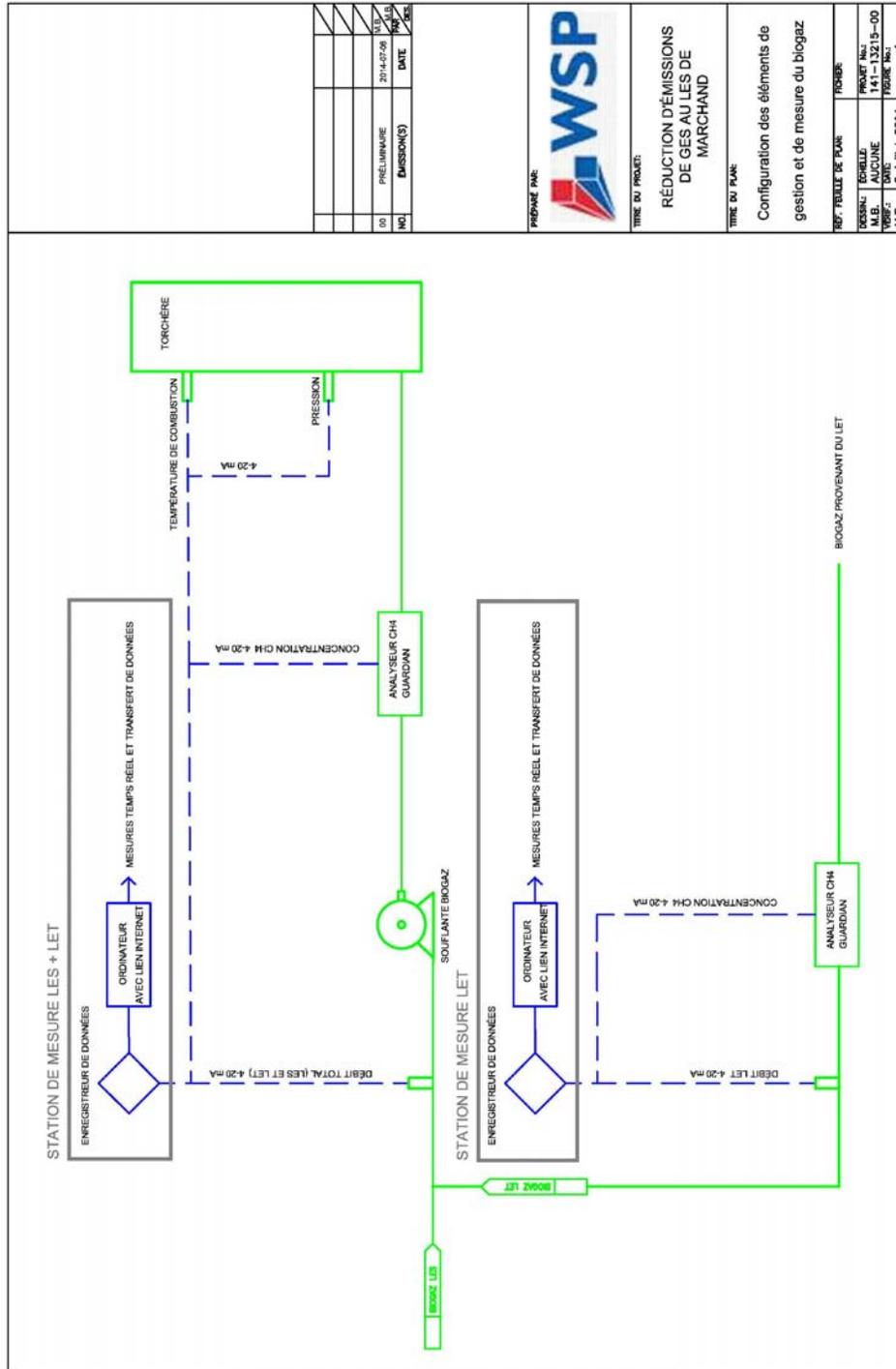
- Le débit du gaz d'enfouissement doit être mesuré directement avant d'être acheminé à la torchère, en continu et enregistré toutes les 15 minutes ou totalisé et enregistré au moins quotidiennement ainsi qu'ajusté pour la température et la pression, également mesurées en continu.
- La teneur en CH₄ du gaz d'enfouissement acheminé à la torchère doit être mesurée en continu, consignée toutes les 15 minutes et totalisée sous forme de moyenne au moins une fois par jour.
- L'état de fonctionnement de la torchère doit faire l'objet d'une surveillance avec enregistrement de la température de combustion au moins 1 fois par heure (lecture de thermocouple supérieure à 260 °C).
- La précision des instruments de mesure doit être vérifiée 1 fois par année par une tierce partie.

La figure 5.1 présente la configuration des éléments de gestion et de mesure du biogaz. Comme expliqué précédemment, le réseau de captage du biogaz du LES est doté d'une station de mesure. Cette station permet la mesure et l'enregistrement du débit de biogaz et de la proportion de méthane dans le biogaz à l'entrée de la torchère ainsi que de la pression aux brûleurs et de la température de combustion à l'intérieur de la torchère.

Par ailleurs, un réseau de captage du biogaz a été installé sur le lieu d'enfouissement technique voisin et raccordé au réseau de captage du biogaz du LES à la fin de l'année 2014. Une station de mesure similaire à celle installée à la station de pompage et de destruction du biogaz, est installée sur le collecteur principal en amont du point de raccordement au réseau de captage du biogaz du LES.

Les spécifications techniques des analyseurs et des débitmètres sont présentées à l'annexe 12.4k.

Figure 5.1 Configuration des éléments de gestion et de mesure du biogaz



Débitmètre : Débitmètre thermique massique modèle t-mass 65 F du fabricant Endress + Hauser

Les débits de biogaz provenant du LES et du LET et acheminés à la torchère sont mesurés en continu à l'aide de cet appareil et la correction en température des données de gaz mesurées est calculée automatiquement par l'appareil. Un manomètre est branché au débitmètre dans une entrée de courant passive de 4-20 mA afin d'appliquer la correction en pression au débit de biogaz mesuré. Le débit corrigé est saisi par un enregistreur graphique de données toutes les 10 minutes.

Analyseur de méthane : Guardian plus et Guardian NG infra-red gaz monitor du fabricant Edinburgh Instruments Limited

La concentration de méthane contenue dans les biogaz provenant du LES et du LET et acheminés à la torchère est mesurée en continu avec ces appareils et enregistrée à toutes les 10 minutes par un enregistreur graphique de données.

Thermocouple type S

La température de combustion du gaz d'enfouissement est mesurée directement à l'intérieur de la torchère au-dessus des brûleurs, à l'aide d'un thermocouple de type S fabriqué de platine et de rhodium et pouvant mesurer jusqu'à des températures environnant les 1400 °C. Les données de température sont mesurées en continu et saisies à toutes les 10 minutes par un enregistreur graphique de données.

La mesure et l'enregistrement de la température de combustion permettent de confirmer le fonctionnement de la torchère conformément aux exigences du protocole.

Pour toute mesure présentant une valeur inférieure ou égale à 260 °C, le débit de méthane collecté et acheminé à la torchère est considéré comme nul conformément à l'article 7.2 du Protocole 2.

5.2 Méthodes d'acquisition des données

Les analyseurs de méthane, les débitmètres thermiques massiques, le capteur de pression de gaz aux brûleurs et le thermocouple de la torchère sont reliés à des systèmes d'acquisition des données à l'aide de sorties numériques de type 4-20 mA. Les données (concentrations de méthane, débits de biogaz, pression de biogaz aux brûleurs et température de combustion) sont sauvegardées dans des enregistreurs graphiques de données (datalogger) de modèle Ecograph T du fabricant Hendress + Hauser à chaque 10 minutes. La mémoire des enregistreurs de données est de capacité suffisante pour mémoriser l'ensemble des données pour chaque année du projet.

Un technicien télécharge à distance sur une base régulière les données à partir du bureau. Les données sont enregistrées à distance sur les ordinateurs portables du LES et du LET de Marchand comme copie de sauvegarde. Dans un troisième temps, ces données sont téléchargées sur le serveur informatique de WSP au bureau du Boulevard des Gradins à Québec et sont conservées en format brut et compilées dans un fichier annuel global.

Comme la mémoire des enregistreurs de données est suffisante pour chaque année du projet et qu'il est impossible de modifier les entrées dans l'historique des enregistreurs de données, il est facile de vérifier la correspondance de chaque niveau de sauvegarde en comparant les données des fichiers avec les données affichées sur les enregistreurs.

5.3 Plan de surveillance et de gestion des données

Tel que mentionné à la section 5.2, les enregistreurs graphiques de données sont reliés aux ordinateurs portables du LES et du LET de Marchand et l'utilisation du logiciel ReadWin 2000 permet de visualiser et d'exporter les données mesurées en temps réel et celles emmagasinées dans les appareils.

Quotidiennement, du lundi au vendredi, un technicien prend contrôle à distance des ordinateurs portables et vérifie les concentrations de méthane, les débits de biogaz, la pression de biogaz aux brûleurs et la température de combustion en temps réel. Si le système semble fonctionner incorrectement ou est à l'arrêt, le technicien téléphone au technicien des LES et LET de Marchand pour lui faire part du constat et pour qu'une vérification in situ soit réalisée. Si de l'assistance est requise, un technicien de WSP se rend aux LES et LET de Marchand dans les plus brefs délais afin d'évaluer et de régler la problématique.

Des inspections de routine sont réalisées mensuellement afin de calibrer les analyseurs de méthane ainsi que de déceler toute anomalie dans le système de captage et de destruction du biogaz. De plus, l'inspection et l'entretien périodiques des divers équipements, tels que décrits à la section 5.5a, est réalisé. Lors de chaque visite, une fiche papier est remplie, une copie est conservée au site et une copie est archivée dans le dossier du projet au bureau de WSP du Boulevard des Gradins à Québec.

Tel que mentionné à la section 5.2, les données mesurées sont enregistrées sur les ordinateurs portables du LES et du LET de Marchand sur une base régulière et sont par la suite téléchargées sur le serveur informatique du bureau pour y être conservées en format brut. Ensuite, les données sont compilées dans un fichier annuel global. Une copie du serveur informatique est également effectuée sur une base régulière par le département des technologies de l'information de WSP.

Dans le but d'assurer l'exactitude et la représentabilité des données, des procédures d'étalonnage des débitmètres et des analyseurs de méthane ont été mises en place, telles que décrites à la section 5.5b.

Le tableau 5.1 présente le plan général de surveillance qui a été établi pour effectuer la mesure et le suivi des paramètres du projet.

Tableau 5.1 Plan de surveillance du projet

Variable	Facteur utilisé dans les équations	Unité	Mesuré, calculé ou estimé	Fréquence de mesure	Méthode d'archivage	Durée de conservation des archives	Commentaires
Capacité et tonnage annuel de matières résiduelles	N/A	tonnes	n/a	annuelle	n/a	durée du projet et 10 ans par la suite	Le lieu d'enfouissement sanitaire est fermé depuis 2006. Une confirmation à l'effet qu'aucun tonnage supplémentaire n'a été enfoui depuis la fermeture sera fournie à chaque année
Etat de fonctionnement de la torchère	N/A	°C	mesuré	10 min	électronique	durée du projet et 10 ans par la suite	température mesurée par un thermocouple installé à l'intérieur de la torchère
Volume corrigé totale de GE mesuré à l'entrée de la torchère durant l'intervalle t	GE _{i,t,TOTAL}	Nm ³	mesuré	10 min	électronique	durée du projet et 10 ans par la suite	mesuré par un débitmètre aux conditions corrigées et normalisées de pression et de température.
Proportion de méthane dans le biogaz capté et mesuré à l'entrée de la torchère	PR _{CH4,i,TOTAL}	% vol	mesurée	10 min	électronique	durée du projet et 10 ans par la suite	mesurée par un analyseur de méthane in-situ
Volume corrigé de GE dirigé provenant du LET et acheminé vers la torchère durant l'intervalle t	GE _{i,t,LET}	Nm ³	mesuré	10 min	électronique	durée du projet et 10 ans par la suite	mesuré par un débitmètre aux conditions corrigées et normalisées de pression et de température.
Proportion de méthane dans le biogaz capté provenant du LET et acheminé vers la torchère	PR _{CH4,i,LET}	% vol	mesurée	10 min	électronique	durée du projet et 10 ans par la suite	mesurée par un analyseur de méthane in-situ
Facteur de réduction des émissions attribuables aux incertitudes de l'équipement de mesure de la concentration de méthane dans le biogaz	FR	0 puisqu'il y a mesure en continu de la concentration de méthane		à chaque période de rapport de projet	n/a		
Quantité totale de CH ₄ en provenance du LES et dirigée vers le dispositif de destruction durant l'intervalle de temps t	Q _{LES}	Nm ³	calculé	10 min	électronique	durée du projet et 10 ans par la suite	calculé d'après les débits de biogaz et les concentrations de méthane mesurés
Intervalle de temps pendant lequel les mesures de débit et la concentration de méthane sont agrégées	t	minutes		10 min	n/a		correspond à l'intervalle d'enregistrement des données dans le système d'acquisition de données
Efficacité de destruction de la torchère	EE ₁	99,50%		valide pour la durée du projet	n/a		Conformément au tableau 1 de la partie II du protocole 2
Pression de gaz aux brûleurs	N/A	mbar	mesurée	10 min	électronique	durée du projet et 10 ans par la suite	mesurée par un manomètre in-situ
Pression des GE dans la conduite d'arrivée	P	mbar	mesurée	en continu	n/a	n/a	sert à corriger la pression au niveau du débitmètre
Température des GE dans la conduite d'arrivée	T	°C	mesurée	en continu	n/a	n/a	sert à corriger la température au niveau du débitmètre
Rapports d'étalonnage et d'entretien des instruments de mesure	N/A	N/A	N/A	annuelle ou selon besoins peut être plus courte	électronique et originaux papier	durée du projet et 10 ans par la suite	
Rapports de vérifications	N/A	N/A	N/A	annuelle	électronique et originaux papier	durée du projet et 10 ans par la suite	

5.4 Sources d'incertitude liées au projet

Les sources internes d'incertitude du projet sont minimales étant donné que la réduction des émissions de GES est directement mesurable sur le terrain à l'aide d'équipements (débitmètres, analyseurs de méthane) conformes aux exigences du Protocole 2. De plus, le plan de surveillance inclut la mise en place de procédures de calibrage et d'étalonnage des équipements conformes au protocole. Par ailleurs, le plan de surveillance prévoit une procédure de sauvegarde des données minimisant les risques de pertes de données. La capacité du système d'enregistrement de données est suffisante pour permettre la comparaison des données enregistrées dans l'appareil avec les données utilisées pour calculer la réduction des émissions de GES. Finalement, la réduction d'émissions de gaz à effet de serre découle de l'implantation et l'opération de technologies couramment utilisées et éprouvées dans l'industrie.

5.5 Renseignements spécifiques au protocole applicable

5.5a Processus d'entretien des équipements

Le programme d'assurance qualité et de contrôle de la qualité comprend notamment l'inspection et l'entretien périodiques des divers équipements tels que têtes de puits, station de pompage du biogaz et torchère. Les inspections se font d'abord par un contrôle visuel ainsi que par la vérification du fonctionnement des diverses composantes du système et leur entretien. De plus, les concentrations de méthane et d'oxygène mesurées en amont de la torchère avec l'analyseur portatif CES-LANDTEC GEM-2000 permettent de constater l'état du gaz qui est brûlé.

Les têtes de puits du réseau de captage du gaz d'enfouissement sont ainsi régulièrement inspectées et le suivi du bon fonctionnement des pompes submersibles installées à l'intérieur des trappes à condensat est également fait. De plus, l'accumulation d'eau dans le séparateur de gouttelettes de la torchère est vidangée au besoin.

L'entretien du moteur de la soufflante consiste principalement à vérifier le fonctionnement des roulements à billes et de la courroie d'entraînement, ainsi que d'inspecter l'état de l'isolant et de nettoyer les diverses composantes.

Les roulements à billes du moteur de la soufflante doivent être lubrifiés aux 750 heures de roulement à l'aide d'une graisse appropriée. En résumé, les roulements à billes sont lubrifiés mensuellement soit par les techniciens de la compagnie ou par une firme externe spécialisée lorsque des bruits ou vibrations inhabituelles se produisent. Cependant, si aucune anomalie ne survient, une firme externe est tout de même appelée une fois par an pour lubrifier, vérifier les vibrations, les courroies, les alignements et tout autre paramètre jugé pertinent.

Le programme d'entretien défini par le fabricant de la torchère inclut le nettoyage de l'anti-retour de flamme et la vérification des composantes suivantes :

- Thermocouple
- Veilleuse

- Vannes
- Détecteur de flamme
- Isolation de la cheminée

Il est à noter que certaines pièces de rechange sont conservées en réserve, afin de limiter les délais en cas de bris.

De plus, le programme de surveillance mis en œuvre par WSP inclut le suivi à distance, sur une base régulière, des paramètres d'opération.

Le tableau 5.2 présente un sommaire du programme d'entretien des équipements. Les actions menées en lien avec le programme d'entretien des équipements sont inscrites dans un registre des inspections et d'entretien compilé et conservé au bureau de WSP et sur le site. Ce registre indique pour chaque visite, le nom de l'intervenant, la date et la description sommaire des travaux effectués. Le registre pour l'année 2016 est présenté à l'annexe 12.4l.

Tableau 5.2 Programme d'entretien des équipements

Composante	Sous-composante	Action	Fréquence
Réseau de captage du biogaz		Vérification du libre écoulement du biogaz dans le réseau et de l'absence d'accumulation de liquide dans les conduites	Aux 2 à 4 semaines
Pompes submersibles dans trappes à condensat		Vérification de la fréquence et durée de pompage	Aux 2 à 4 semaines
Réservoir à condensat		Vérification du niveau d'eau et pompage au besoin	Aux 6 mois
Station de pompage du biogaz			
	Séparateur de gouttelettes	Inspection et vidange au besoin	Aux 2 à 4 semaines
	Moteur – niveau de bruit	Vérification	Aux 2 à 4 semaines
	Moteur - valve	Vérification et nettoyage	Au besoin
	Soufflante	Graissage	Mensuelle
	Alignement	Tension courroies	Au besoin
Torchère		Inspection visuelle	Aux 2 à 4 semaines
	Anti-retour de flamme	Nettoyage	Annuelle
	Thermocouples	Vérification et remplacement au besoin	Aux six mois
	Détecteur de flamme	Vérification, nettoyage	Mensuelle
	Veilleuse	Vérification, nettoyage	Mensuelle
	Isolation de la cheminée	Vérification de l'état de l'isolant	Annuelle
	Électrodes d'allumage	Vérification	Mensuelle
	Lampe UV	Remplacement	Selon besoin
Instruments de mesure			
	Analyseurs de méthane	Calibrage/vérification	Annuel-externe/ mensuel interne
	Indicateurs de pression	Vérification	Aux six mois
	Débitmètres	Nettoyage/Inspection	Annuelle
Autres			
	Vannes	Inspection	Mensuelle

5.5b Instruments de mesure

Débitmètre : Débitmètre thermique massique modèle t-mass 65 F du fabricant Endress + Hauser

Afin de s'assurer du bon fonctionnement des débitmètres, ceux-ci sont démontés, inspectés et les tiges des débitmètres sont nettoyées une fois par année par le personnel de WSP conformément à l'article 7.3.1 du Protocole 2. Cette activité s'est déroulée le 24 août 2016. Lors de l'inspection, les tiges des débitmètres étaient très propres. Les tiges ont été nettoyées à l'aide d'un coton-tige.

Par ailleurs, une vérification de la déviation des lectures des débitmètres doit être effectuée par le fabricant conformément aux articles 7.3.2° et 7.3.3° du Protocole 2. Les travaux ont été effectués le 9 novembre 2016 par Endress+Hauser. Le rapport de visite est inclus à l'annexe 12.4a.

Afin de satisfaire l'article 7.3, l'étalonnage et la vérification ont été effectués sur les lieux dans les conditions de pression, de débit et de température représentatives de celles rencontrées en opération normale. Les vérifications des différents paramètres d'opération des débitmètres confirment que les déviations mesurées sont toutes à l'intérieur des limites de tolérance du manufacturier. Un graphique présentant les écarts obtenus sur le signal de débit est également inclus à l'annexe 12.4a pour chacun des débitmètres. Les résultats indiquent une dérive variant de 0,14 à 0,28 % pour le débitmètre de la station de pompage et de -0,45 à -0,13 % pour le débitmètre du LET alors que la limite du manufacturier est de ± 2 % et la limite du RSPEDE est de 5 %. Aucune correction des débits enregistrés n'est donc requise.

Analyseur de méthane : Guardian plus et Guardian NG infra-red gas monitor du fabricant Edinburgh Instruments Limited

Conformément à l'article 7.3 du Protocole 2, une vérification de la justesse des analyseurs est effectuée une fois par année par un représentant du manufacturier. Les travaux de vérification ont été effectués par la firme DEMESA qui est représentant officiel d'Edinburgh Instruments Limited au Canada. Afin de satisfaire l'article 7.3, l'étalonnage et la vérification ont été effectués sur les lieux dans les conditions de pression, de débit et de température représentatives de celles rencontrées en opération normale. Les travaux se sont déroulés le 10 novembre 2016. Le rapport de visite est inclus à l'annexe 12.4a.

La vérification de la dérive des analyseurs a été effectuée par DEMESA en comparant la réponse de l'appareil à un gaz étalon ayant une concentration de méthane connue, soit 50 % vol. La réponse de l'analyseur Guardian plus (LES) obtenue est de 51,6 % vol. La dérive s'élève à 3,2 % ce qui est en deçà du seuil de 5 %. En ce qui concerne la réponse de l'analyseur Guardian NG (LET) obtenue est de 50,2 % vol. La dérive s'élève à 0,4 % ce qui est en deçà du seuil de 5 %. Aucune correction des concentrations de méthane enregistrées n'est donc requise.

De plus, tel que stipulé dans le tableau 5.2, des calibrages à l'interne sont également effectués afin de s'assurer du bon fonctionnement des analyseurs. Ce calibrage se fait selon la procédure suivante :

- Déconnecter le tubage acheminant le biogaz à l'analyseur;
- Purger l'analyseur avec l'air ambiant pendant au moins deux (2) minutes;
- Ajuster le potentiomètre du *zéro* de l'analyseur;
- Reconnecter le tubage acheminant le biogaz à l'analyseur;
- Attendre que la lecture de la concentration en méthane redevienne stable;
- Utiliser un analyseur portatif CES-LANDTEC GEM-2000 calibré sur place avec un gaz étalon afin de mesurer la concentration de méthane à un port d'échantillonnage localisé tout juste en amont de l'analyseur et noter la concentration mesurée;
- Ajuster immédiatement le potentiomètre span de l'analyseur à la concentration notée, s'il y a lieu.

À la suite des activités de calibrage et d'entretien des instruments, un rapport d'une page présentant les travaux réalisés et les résultats est préparé. Une copie de ce rapport est gardée au classement et une version scannée est également produite et sauvegardée dans un répertoire dédié à cet effet sur un serveur de WSP. Il en est de même pour l'appareil GEM-2000 qui sert à calibrer les analyseurs Guardian plus et Guardian NG.

6. Vérification du rapport de projet

Cette section décrit l'admissibilité de l'organisme responsable de la vérification du rapport de projet.

6.1 Organisme de vérification

WSP a mandaté le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) afin de procéder à la vérification du rapport de projet.

Le BNQ est un organisme de vérification de GES accrédité en vertu des exigences de la norme ISO 14065:2013 – Exigences pour les organismes fournissant des validations et des vérifications des gaz à effet de serre en vue de l'accréditation ou d'autres formes de reconnaissance. Cette accréditation, octroyée le 13 septembre 2010 par le Conseil Canadien des normes (CCN) porte le numéro 1009-7/1. Le CCN est un membre reconnu de l'*International Accreditation Forum* (IAF). La portée à jour de l'accréditation du BNQ et les sous-secteurs pour lesquels il a obtenu sa qualification se retrouvent sur le site Web du CCN. En ce qui concerne le présent mandat, la portée sectorielle d'accréditation de vérification de projet applicable est la suivante : G3 SF – Décomposition des déchets, manipulation et élimination.

L'équipe de vérification est composée des membres suivants :

- M. Charles Landry, responsable du programme, vérificateur GES responsable: mise en œuvre des processus de vérification et de rédaction de l'avis de vérification (employé du BNQ);
- M. Jean-Robert Wells, vérificateur GES membre d'équipe, assistance au processus de vérification des exigences applicables du RSPÉDE (pigiste pour le BNQ);
- Mme Isabelle Landry, directrice des opérations, Certification de systèmes et Évaluation de laboratoire: révision interne des processus et approbation finale de l'avis de vérification (employée du BNQ).

Il est à noter que le risque de conflit d'intérêts est acceptable puisque les exigences applicables des référentiels suivants sont satisfaites par le BNQ :

- L'article 70.15 du Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (chapitre Q-2, r. 46.1) (RSPÉDE);
- L'article 6.10 du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (Q-2, r. 15) (le RDOCECA);
- Exigences applicables de la norme ISO 14065-3: 2006 – Gaz à effet de serre – Partie 3 : Spécifications et lignes directrices pour la validation et la vérification des déclarations des gaz à effet de serre.

7. Délivrance des crédits compensatoires

Cette section présente la période de délivrance des crédits compensatoires et les crédits compensatoires à délivrer au promoteur. Veuillez noter que lorsqu'une pièce ou un document doit être joint au rapport de projet, une annexe doit être créée et ajoutée à la suite des annexes déjà incluses dans ce gabarit de rapport de projet. Le numéro de l'annexe doit être spécifié dans la sous-section du rapport où la mention de cette annexe est pertinente.

7.1 *Crédits admissibles et crédits à délivrer annuellement au promoteur (CrCPr)*

Les réductions d'émissions de GES réellement effectuées en 2016 au LES de Marchand ont été calculées à l'aide des équations présentées à la section 4.1. La totalité du chiffrer de calcul pour l'année 2016 est jointe sur support informatique à l'annexe 12.4c.

La quantité totale réelle d'émissions de GES réduites par l'opération du système de captage et de destruction du biogaz s'élève à 10 868 tonnes CO₂e pour l'année 2016. Cette quantité représente 100 % des crédits admissibles à la délivrance. Les crédits à délivrer, représentant 97 % de la réduction obtenue lors de la période de projet visée par le présent rapport, est donc de 10 541 tonnes CO₂e pour le millésime 2016 (voir tableau 7.1).

Tableau 7.1 Tableau synthèse des crédits admissibles et des crédits à délivrer – Millésime 2016

Crédits compensatoires	Nombre de crédits compensatoires
Crédits admissibles (100 %)	10 868
Crédits à délivrer au promoteur - nombre arrondi à l'entier inférieur (97 %)	10 541
Crédits à déposer dans le compte d'intégrité environnementale (3 %)	327

8. Renouvellement de projet

Cette section permet au promoteur de présenter l'information concernant l'étape de renouvellement d'un projet de crédits compensatoires. Veuillez noter que lorsqu'une pièce ou un document doit être joint au rapport de projet, une annexe doit être créée et ajoutée à la suite des annexes déjà incluses dans ce gabarit de rapport de projet. Le numéro de l'annexe doit être spécifié dans la sous-section du rapport où la mention de cette annexe est pertinente.

8.1 Modifications apportées au projet

Non applicable

9. Renseignements complémentaires

Cette section permet au promoteur d'ajouter des renseignements qui ne sont pas présentés dans les sections précédentes.

Toutes les renseignements requis sont présentés aux sections précédentes ainsi qu'aux annexes du présent rapport.

10. Signature du rapport de projet

WSP Canada Inc.

Nom et prénom du promoteur

Signature du promoteur

Date de signature (aaaa-mm-jj)

Le cas échéant,

Marc Bisson

Nom et prénom du responsable des activités pour le promoteur



Signature du responsable des
activités pour le promoteur

2017-05-23

Date de signature (aaaa-mm-jj)

11. Références

Cette section permet au promoteur de présenter la liste de toutes les références utilisées ou consultées lors de la mise en œuvre du projet (planification, mise en œuvre et reddition de comptes).

ENVIRONNEMENT CANADA (2016) : « Rapport d'inventaire national – Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada – 1990-2014 », Présentation 2016 du Canada à la CCNUCC.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2016) : « Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre », Version en date du 1^{er} octobre 2016.

12. Annexes

Cette section présente les annexes associées au rapport de projet. Chaque fois que l'auteur fait mention d'un document qui doit être joint au rapport de projet, ce document doit faire l'objet d'une annexe.

12.1 Évaluation environnementale

Non applicable

12.2 Déclaration du promoteur

Demande de délivrance de crédits compensatoires et déclaration du promoteur

Instructions au promoteur de projet de crédits compensatoires (projet unique ou agrégation de projets)

Pour faire une demande de délivrance de crédits compensatoires au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), le promoteur doit remplir le présent formulaire. Dans le cas d'une agrégation de projets de crédits compensatoires, il doit remplir un seul formulaire pour l'ensemble des « sous-projets ».

Une fois rempli, signé et daté, le formulaire doit être envoyé, en version papier, à l'adresse suivante :

Crédits compensatoires
Direction du marché du carbone
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boul. René-Lévesque Est, 6^e étage, boîte 31
Québec (Québec) G1R 5V7

Le formulaire doit également être transmis en version électronique (sans signature manuscrite) par l'intermédiaire de la plateforme sécurisée de transfert de fichiers utilisée dans le cadre du programme. Pour obtenir un accès à la plateforme et pour de plus amples renseignements sur le transfert électronique des documents, veuillez communiquer avec la Direction du marché du carbone par téléphone au 418 521-3868, poste 7700, ou par courriel à spede-bcc@mddelcc.gouv.qc.ca. **Cette adresse courriel ne constituant pas un moyen de communication sécurisé, veuillez ne pas y envoyer de renseignements personnels ou confidentiels.**

L'analyse de la demande de délivrance de crédits compensatoires ne pourra débuter qu'au moment où la Direction du marché du carbone aura reçu le formulaire.

Demande de délivrance de crédits compensatoires et déclaration du promoteur

Section 1 — Renseignements sur le promoteur (tels qu'ils apparaissent dans le système CITSS)

Nom du promoteur (dans le cas d'une personne morale) ou nom et prénom (dans le cas d'une personne physique) : WSP Canada Inc.

Numéro de compte CITSS du promoteur : QC1748

Coordonnées du promoteur

N° de rue : 16-1600 Rue : Boul. René-Lévesque Ouest Ville : Montréal Province : Québec

Code postal : H3H 1P9 Pays : Canada Numéro de téléphone : 514-340-0046

Courriel : catherine.verrault@wspgroup.com

Nom du responsable du promoteur : Marc Bisson

Section 2 — Renseignements sur le projet de crédits compensatoires

Type de demande : Unique Agrégation de projets Dans le cas d'une agrégation, veuillez indiquer le nombre de projets :

Code du projet (code attribué au projet lors de son enregistrement dans le registre des projets de crédits compensatoires) : LE001

Titre du projet (tel qu'il apparaît dans la demande d'enregistrement) : Réduction d'émissions de GES au LES de Marchand

Protocole applicable : 2 - Lieux d'enfouissement - Destruction du CH4

Demande de délivrance de crédits compensatoires et déclaration du promoteur

Section 3 — Réductions d'émissions de GES et crédits compensatoires demandés

Émissions de GES totales, en équivalent CO₂, ayant été réduites au cours de la période de projet visée : 10868

Quantité de réductions totales d'émissions de GES, en équivalent CO₂, admissibles à la délivrance de crédits compensatoires au cours de la période de projet visée : 10868

Dans le cas d'une demande de délivrance couvrant plus d'une période de rapport de projet, veuillez utiliser une ligne distincte par période de rapport de projet.

Dans le cas d'une agrégation de projets, veuillez utiliser une ligne distincte par projet.

No du projet	Période de rapport de projet		Quantité de réductions admissibles à la délivrance de crédits compensatoires pour cette période (en tonnes métriques équivalent CO ₂)	
	Date de début (aaaa-mm-jj)	Date de fin (aaaa-mm-jj)		
1	2016-01-01	2016-12-31	10868	<input type="button" value="+"/> <input type="button" value="-"/>

(+) Bouton pour ajouter une ligne (-) Bouton pour supprimer la ligne

Nom de l'organisation responsable de la vérification du projet : Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

Identifiant/numéro fournis à l'organisation responsable de la vérification par un organisme d'accréditation reconnu (CCN , ANSI, etc.) : 1009-7/1

Date du rapport de vérification (aaaa-mm-jj) : 2017-05-23

Conclusions du rapport de vérification (200 caractères maximum) :

Les vérifications et les corroborations réalisées avec un niveau d'assurance raisonnable par le BNQ permettent d'attester que la déclaration de GES étayée par le rapport de projet LE001 représente une réduction de 10 868 t éq. CO₂ éligible à la délivrance de 10 868 crédits compensatoires. Il n'y a aucune restriction ou réserve applicable à l'opinion du vérificateur. L'avis de vérification est donc favorable. Cette vérification a été réalisée avec un niveau d'assurance raisonnable et en conformité avec les exigences applicables du RSPEDE et de la norme ISO 14064-3:2006.

Demande de délivrance de crédits compensatoires et déclaration du promoteur

Section 4 — Liste de vérification des documents à fournir

DOCUMENT	VERSION ÉLECTRONIQUE	VERSION PAPIER
Demande de délivrance de crédits compensatoires et déclaration du promoteur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Rapport de projet	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Rapport de vérification	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Section 5 — Déclaration du promoteur et signature du formulaire

Je certifie que tous les renseignements et documents fournis dans ce formulaire et dans le rapport de projet sont complets et exacts.

En tant que promoteur ou responsable du promoteur du projet de crédits compensatoires susmentionné, exerçant mes activités au sein de l'entité nommée ci-dessus, je déclare qu'elle est la seule propriétaire des réductions d'émissions de gaz à effet de serre résultant de ce projet de crédits compensatoires et, le cas échéant, je joins à la présente déclaration une copie de l'ensemble des ententes conclues avec les parties impliquées dans le projet de crédits compensatoires ayant cédé leurs droits quant à ces réductions.

Je déclare en outre que le projet est toujours réalisé en conformité avec les règles applicables au type de projet et au lieu où il est réalisé.

Je déclare également qu'aucun crédit n'a été demandé pour les réductions d'émissions de gaz à effet de serre visées par le projet dans le cadre d'un autre programme de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et je m'engage à ne pas soumettre une telle demande.

Nom et prénom du promoteur (dans le cas d'une personne physique) ou du responsable du promoteur (dans le cas d'une personne morale)	Bisson Marc
Signature du promoteur (dans le cas d'une personne physique) ou du responsable du promoteur (dans le cas d'une personne morale)	
Date de signature (aaaa-mm-jj) :	2017-05-23

12.3 Désignation du promoteur par une partie impliquée

Section 1 — Identification de la partie impliquée

Nom de l'entreprise (dans le cas d'une personne morale) ou nom et prénom de la partie impliquée (dans le cas d'une personne physique) : Régie intermunicipale des déchets de La Rouge

Numéro d'identification d'entité CITSS (si la partie impliquée est enregistrée dans le système CITSS) : QC-1900

Coordonnées de la partie impliquée

No de rue : 688	Rue : chemin du Parc Industriel
Ville : Rivière-Rouge	État/province : Québec
Code postal : J0T 1T0	Pays : Canada
No de tél. : (819) 275-3205	Adresse de courriel : : ridr@bellnet.ca

Section 2 — Identification du responsable de la partie impliquée (Individu)

Prénom et nom du responsable de la partie impliquée : Marc Forget

Adresse de travail (dans le cas d'une personne morale) **ou du domicile du responsable** (dans le cas d'une personne physique)

No de rue : 688	Rue : chemin du Parc Industriel
Ville : Rivière-Rouge	État/province : Québec
Code postal : J0T 1T0	Pays : Canada

Section 3 — Renseignements sur le projet de crédits compensatoires et son promoteur

Code du projet (tel qu'il apparaît dans le registre des projets de crédits compensatoires) : LE001

Titre du projet : Réduction d'émissions de GES au LES Marchand

Dénomination sociale (émetteur ou participant personne morale) ou nom et prénom (participant personne physique) du promoteur (tel qu'ils apparaissent dans le système CITSS) : WSP Canada Inc.

Coordonnées du site de ce projet

No de rue : 688	Rue : chemin du Parc Industriel
Ville : Rivière-Rouge	Région administrative : Laurentides
Province : Québec	Code postal : J0T 1T0
Longitude : 74°48'07,97" Ouest	Latitude : 46°19'14,45" Nord



Section 4 — Signature du formulaire

J'atteste, en tant que partie impliquée dans le projet de crédits compensatoires susmentionné, que le promoteur nommé ci-dessus est dûment autorisé à réaliser ce projet et j'autorise la délivrance des crédits afférents à ce promoteur.

Nom et prénom de la partie impliquée (dans le cas d'une personne physique) ou du responsable de la partie impliquée (dans le cas d'une personne morale) : Forget Marc

Signature de la partie impliquée (dans le cas d'une personne physique) ou du responsable de la partie impliquée (dans le cas d'une personne morale)

Date de signature (aaaa-mm-jj) : 2016-12-15

12.4 Annexes supplémentaires

12.4a Certificat d'étalonnage

Plant Documentation

09.11.2016 14:18:09

! = out of range

= not read or communication error

* = parameter changed

Flowmeter Verification Certificate Transmitter

Customer

Order code

PROLINE T_MASS 65 1.9 inch

Device type

C202E902000

Serial number

V1.01.02

Software Version Transmitter

09.11.2016

Verification date

Plant

Riviere-Rouge

Tag Name

0 - 0

K-Factor

0

Zero point

Software Version I/O-Module

07:12

Verification time

Verification result Transmitter: Passed

Test item	Result	Applied Limits
Amplifier	Passed	Basis: 2.00 %
Heat Power Generation	Passed	1.0 mW
Ambient Resistance Test	Passed	1.0 Ohm
Heater Resistance Test	Passed	1.0 Ohm
Current Output 1	Passed	0.05 mA
Pulse Output 1	Not tested	0 P
Test Sensor	Passed	0.5 F

FieldCheck Details

550530

Production number

1.07.07

Software Version

03/2016

Last Calibration Date

Simubox Details

8804510

Production number

0.00.03

Software Version

08/2016

Last Calibration Date

9 nov 2016

Date

Operator's Sign

Dae Luy

Inspector's Sign

FieldCheck - Result Tab Transmitter

Customer		Plant	
Order code		Tag Name	-----
Device type	PROLINE T_MASS 65 1.9 inch	K-Factor	0 - 0
Serial number	C202E902000	Zero point	0
Software Version Transmitter	V1.01.02	Software Version I/O-Module	
Verification date	09.11.2016	Verification time	07:12

Verification Flow end value (100 %): 0.873 t/h

Application: Gas mixture

Passed / Failed	Test item	Simul. Signal	Limit Value	Deviation
	Test Transmitter			
✓	Amplifier	0.044 t/h	2.00 %	0.14 %
✓		0.087 t/h	2.00 %	0.22 %
✓		0.436 t/h	2.00 %	0.16 %
✓		0.873 t/h	2.00 %	0.28 %
✓	Heat Power Generation	10.000 mW	1.0 mW	0.0248 mW
✓		20.000 mW	1.0 mW	0.0543 mW
✓		100.001 mW	1.0 mW	0.3019 mW
✓		200.001 mW	1.0 mW	0.5835 mW
✓	Ambient Resistance Test	137.1 Ohm	1.0 Ohm	0.02 Ohm
✓		100.1 Ohm	1.0 Ohm	0.02 Ohm
✓	Heater Resistance Test	137.1 Ohm	1.0 Ohm	0.02 Ohm
✓		100.1 Ohm	1.0 Ohm	0.02 Ohm
✓	Current Output 1	4.000 mA (0%)	0.05 mA	-0.006 mA
✓		4.800 mA	0.05 mA	-0.005 mA
✓		5.600 mA	0.05 mA	-0.005 mA
✓		12.000 mA	0.05 mA	-0.004 mA
✓		20.000 mA	0.05 mA	0.005 mA
—	Pulse Output 1	---	---	---
	Test Sensor	Sensor A // Sensor H (zero power)	Limit Value	Measured value
✓	Temperature Difference Amb. - Heater	52.5 F // 52.5 F	0.5 F	0.0176 F

Legend of symbols

✓	✗	—	?	!
Passed	Failed	not tested	not testable	Attention

FieldCheck: Parameters Transmitter

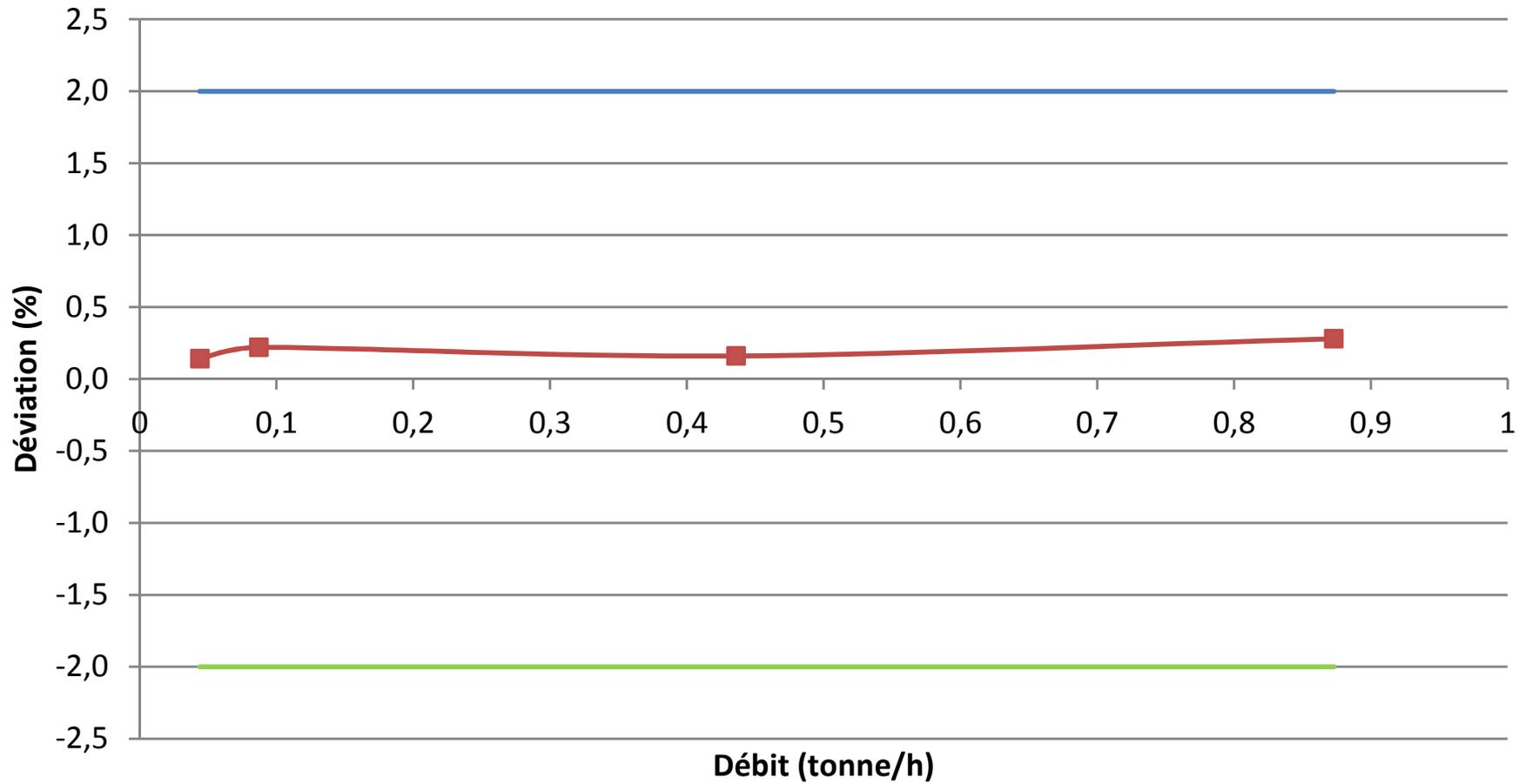
Customer		Plant	
Order code		Tag Name	-----
Device type	PROLINE T_MASS 65 1.9 inch	K-Factor	0 - 0
Serial number	C202E902000	Zero point	0
Software Version Transmitter	V1.01.02	Software Version I/O-Module	
Verification date	09.11.2016	Verification time	07:12

Curent Output	Assign	Current Range	Value 0_4mA	Value 20 mA		
Terminal 26/27	COR. VOLUME FLOW	4-20 mA activ	0.0 Nm3/h	750.01 Nm3/h		
Pulse Output	Assign	Pulse Value	Output signal	Pulse width		
Terminal xx/xx	OFF	---	---	---		

Actual System Ident.

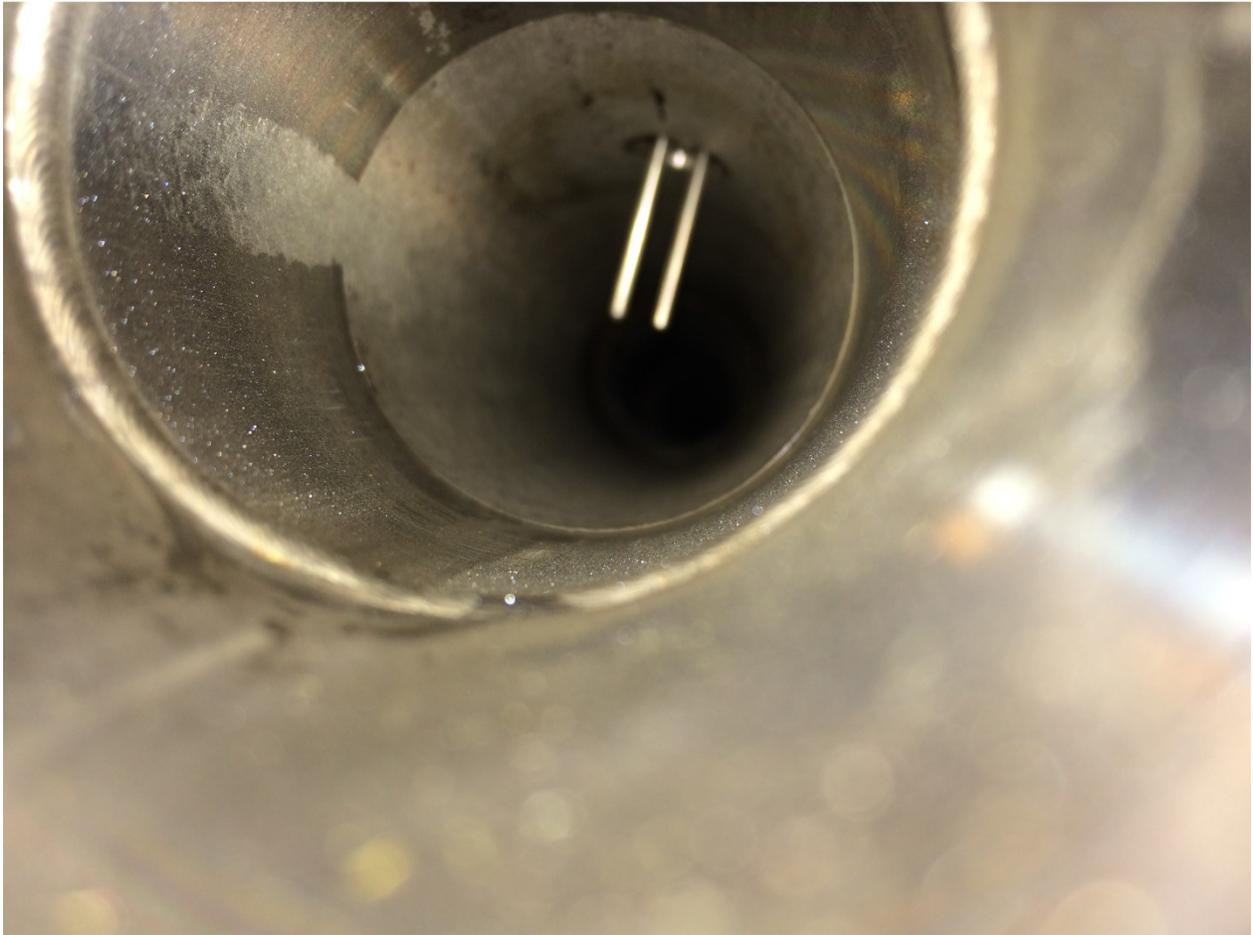
0.0

Vérification du débitmètre
LES de Marchand
Endress+Hauser
9 novembre 2016



■ Débit — Valeur limite supérieure — Valeur limite inférieure

Photo du débitmètre de La Rouge (TORCHERE) lors de l'inspection du 24 août 2016



DEMESA INC.

INSTRUMENT SPECIALISTS



CERTIFICATE OF CALIBRATION

CUSTOMER AND INSTRUMENT INFORMATION:

CUSTOMER NAME:	LOCATION:	CONTRACT No.:	ORDER No.:	CERTIFICATE No.:
WSP	RIVIERE ROUGE LET	161110-0900	711632	M161110-03
MANUFACTURER:	MODEL:	MINI SERIAL NUMBER:	CUSTOMER SERIAL NUMBER:	
EDINBURGH INSTRUMENTS	GUARDIAN NG	6327	N.A.	

CALIBRATION DATE:

RECOMMENDED CALIBRATION: YEARLY SERVICE

CALIBRATED: NOVEMBER 10, 2016

DATE OF NEXT CALIBRATION: NOVEMBER 10, 2017

CALIBRATION GAS TYPE	CONCENTRATION	AS FOUND	AS LEFT	ACCURACY	LOT No.
(ZERO) NITROGEN, ULTRA HIGH PURITY	0.0 %VOL	0.3	0.0	+/- 2%	59853
(SPAN) METHANE: 50.0 %VOL	50.0 %VOL	50.2	50.0	+/- 2%	55208

AMBIENT CONDITIONS: 22°C, 20 %RH

NOTE: IN-LINE FLOW: 858 3 CC/M, IN-LINE PRESSURE: -1.2 TO -0.44 KPA (-4.5 TO -1.8 "H₂O)

CALIBRATION GAS STANDARD INFORMATION:

(ZERO): NITROGEN, ULTRA HIGH PURITY 99.998%: CALIBRATION GAS STANDARD LOT No.: 59853

(SPAN): METHANE: 50.0 %VOL, BALANCE IN NITROGEN: CALIBRATION GAS STANDARD LOT No.: 55208

I, MARTIN HURTUBISE, TECHNICIAN AT DEMESA INC., CERTIFY THE ACCURACY OF THIS CALIBRATION CERTIFICATE. THE CALIBRATION WAS PERFORMED AS PER EDINBURGH INSTRUMENTS PROCEDURE No.: V1.16, ISSUE No. 1 - v05/14

THE FOLLOWING INSTRUMENT HAS BEEN CALIBRATED USING GASES THAT ARE TRACEABLE TO N.I.S.T. STANDARDS. AFTER CALIBRATION, THE INSTRUMENTS WERE VERIFIED AND FOUND TO BE WITHIN THE ACCURACY STATED ABOVE.

SIGNATURE:

DATE:

NOVEMBER 10, 2016

DEMESA INC. CERTIFIES THE INSTRUMENT REFERENCED ABOVE HAS BEEN INSPECTED, REPAIRED (IF NECESSARY), AND CALIBRATED BY QUALIFIED PERSONNEL AND WAS FOUND TO MEET OR EXCEED THE MANUFACTURER'S SPECIFICATIONS. THE PRIMARY ERROR SOURCE FOR THIS CALIBRATION IS THE ACCURACY OF THE GAS. GASES ARE CERTIFIED BY THE MANUFACTURER AT ±1% TO ±10% BY VOLUME USING GRAVIMETRIC METHOD OF ANALYSIS AGAINST NIST TRACEABLE WEIGHTS. ALL TESTS AND CALIBRATION RECORDS, INCLUDING THE CERTIFICATE OF ANALYSIS FOR EACH GAS USED IN THIS CALIBRATION ARE MAINTAINED AT DEMESA INC. THIS CERTIFICATE MAY NOT BE REPRODUCED EXCEPT IN FULL, WITHOUT THE WRITTEN APPROVAL OF DEMESA INC.

DEMESA INC. ♦ 458 MORDEN ROAD ♦ OAKVILLE, ON L6K 3W4 ♦ TELEPHONE: 905-842-6985 ♦ WEBSITE: WWW.DEMESA.CA

Plant Documentation

09.11.2016 14:19:12

! = out of range

= not read or communication error

* = parameter changed

Flowmeter Verification Certificate Transmitter

Customer

Plant

RIDR LET

Order code

Tag Name

PROLINE T_MASS 65 1.9 inch

0 - 0

Device type

K-Factor

JA058D02000

0

Serial number

Zero point

V1.01.02

Software Version Transmitter

Software Version I/O-Module

09.11.2016

08:09

Verification date

Verification time

Verification result Transmitter: Passed

Test item	Result	Applied Limits
Amplifier	Passed	Basis: 2.00 %
Heat Power Generation	Passed	1.0 mW
Ambient Resistance Test	Passed	1.0 Ohm
Heater Resistance Test	Passed	1.0 Ohm
Current Output 1	Passed	0.05 mA
Pulse Output 1	Not tested	0 P
Test Sensor	Passed	0.5 C

FieldCheck Details

550530

Production number

1.07.07

Software Version

03/2016

Last Calibration Date

Simubox Details

8804510

Production number

0.00.03

Software Version

08/2016

Last Calibration Date

9 nov 2016

Date

Operator's Sign

Baekung

Inspector's Sign

FieldCheck - Result Tab Transmitter

Customer		Plant	
Order code		Tag Name	-----
Device type	PROLINE T_MASS 65 1.9 inch	K-Factor	0 - 0
Serial number	JA058D02000	Zero point	0
Software Version Transmitter	V1.01.02	Software Version I/O-Module	
Verification date	09.11.2016	Verification time	08:09

Verification Flow end value (100 %): 611.501 kg/h
Application: Gas mixture

Passed / Failed	Test item	Simul. Signal	Limit Value	Deviation
	Test Transmitter			
✓	Amplifier	30.575 kg/h	2.00 %	-0.45 %
✓		61.150 kg/h	2.00 %	-0.32 %
✓		305.752 kg/h	2.00 %	-0.25 %
✓		611.502 kg/h	2.00 %	-0.13 %
✓	Heat Power Generation	10.000 mW	1.0 mW	0.0190 mW
✓		20.000 mW	1.0 mW	0.0399 mW
✓		100.001 mW	1.0 mW	0.1551 mW
✓		200.001 mW	1.0 mW	0.3331 mW
✓	Ambient Resistance Test	137.1 Ohm	1.0 Ohm	0.03 Ohm
✓		100.1 Ohm	1.0 Ohm	0.01 Ohm
✓	Heater Resistance Test	137.1 Ohm	1.0 Ohm	0.03 Ohm
✓		100.1 Ohm	1.0 Ohm	0.01 Ohm
✓	Current Output 1	4.000 mA (0%)	0.05 mA	-0.004 mA
✓		4.800 mA	0.05 mA	-0.004 mA
✓		5.600 mA	0.05 mA	-0.004 mA
✓		12.000 mA	0.05 mA	0.000 mA
✓		20.000 mA	0.05 mA	0.020 mA
—	Pulse Output 1	---	---	---
	Test Sensor	Sensor A // Sensor H (zero power)	Limit Value	Measured value
✓	Temperature Difference Amb. - Heater	10.3 C // 10.4 C	0.5 C	0.0416 C

Legend of symbols

✓	✗	—	?	!
Passed	Failed	not tested	not testable	Attention

FieldCheck: Parameters Transmitter

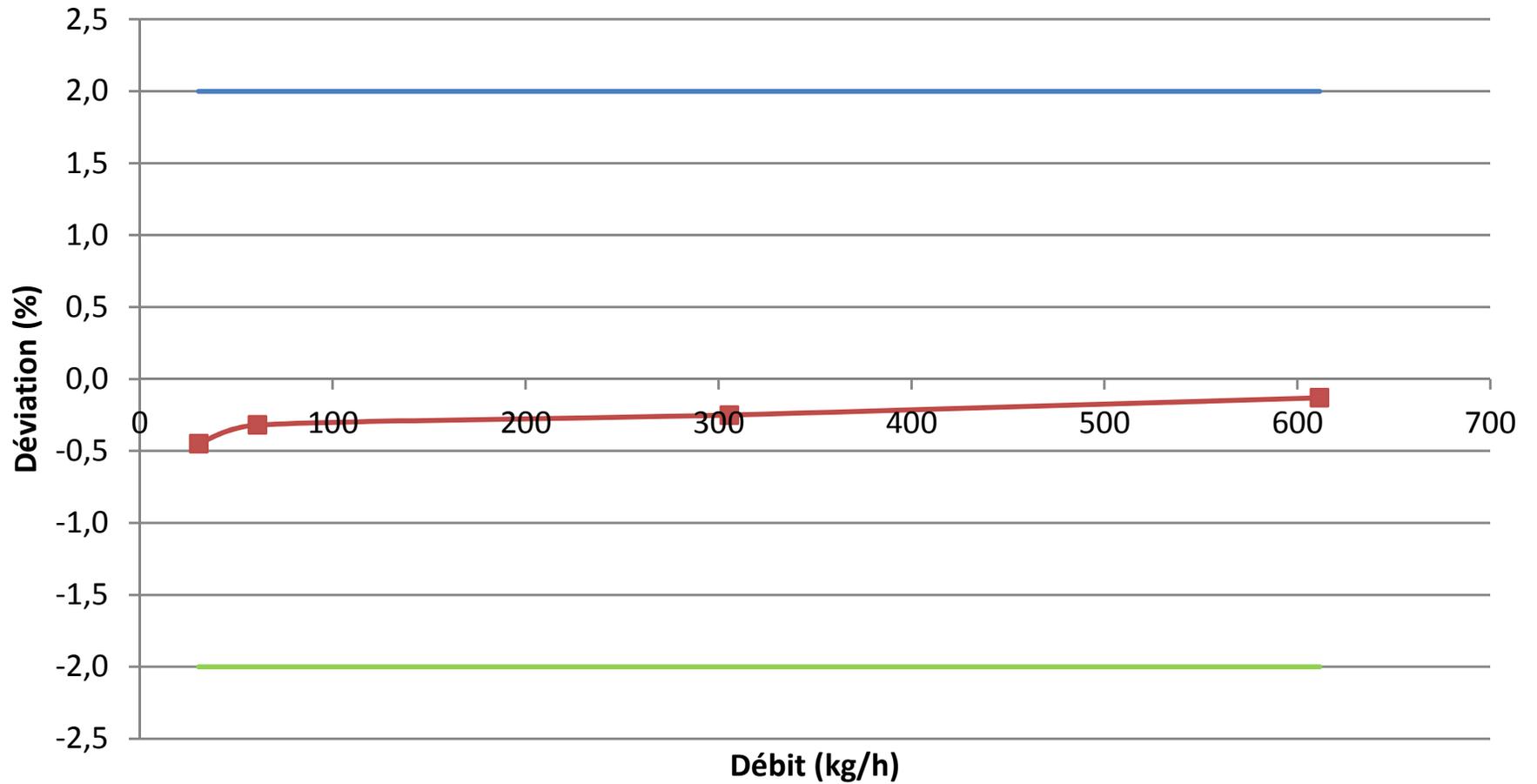
Customer		Plant	
Order code		Tag Name	-----
Device type	PROLINE T_MASS 65 1.9 inch	K-Factor	0 - 0
Serial number	JA058D02000	Zero point	0
Software Version Transmitter	V1.01.02	Software Version I/O-Module	
Verification date	09.11.2016	Verification time	08:09

Curent Output	Assign	Current Range	Value 0_4mA	Value 20 mA		
Terminal 26/27	COR. VOLUME FLOW	4-20 mA activ	0.0 Nm3/h	750.01 Nm3/h		
Pulse Output	Assign	Pulse Value	Output signal	Pulse width		
Terminal xx/xx	22	---	---	---		

Actual System Ident.

0.0

Vérification du débitmètre
LET de Marchand
Endress+Hauser
9 novembre 2016

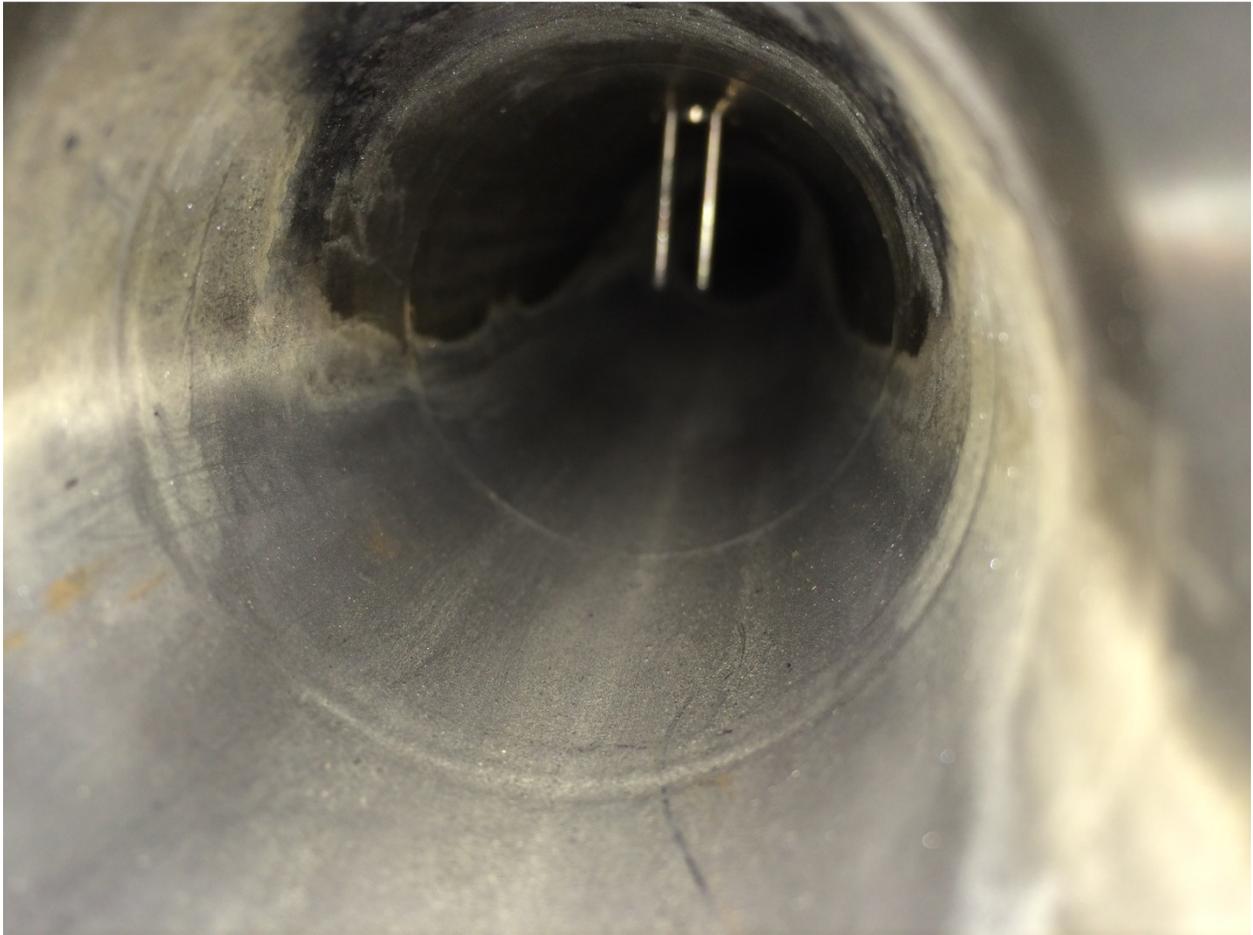


■ Débit

— Valeur limite supérieure

— Valeur limite inférieure

Photo du débitmètre de la RIDR (LET) lors de l'inspection du 24 août 2016



12.4b Rapports annuels

Non applicable

12.4c Données brutes

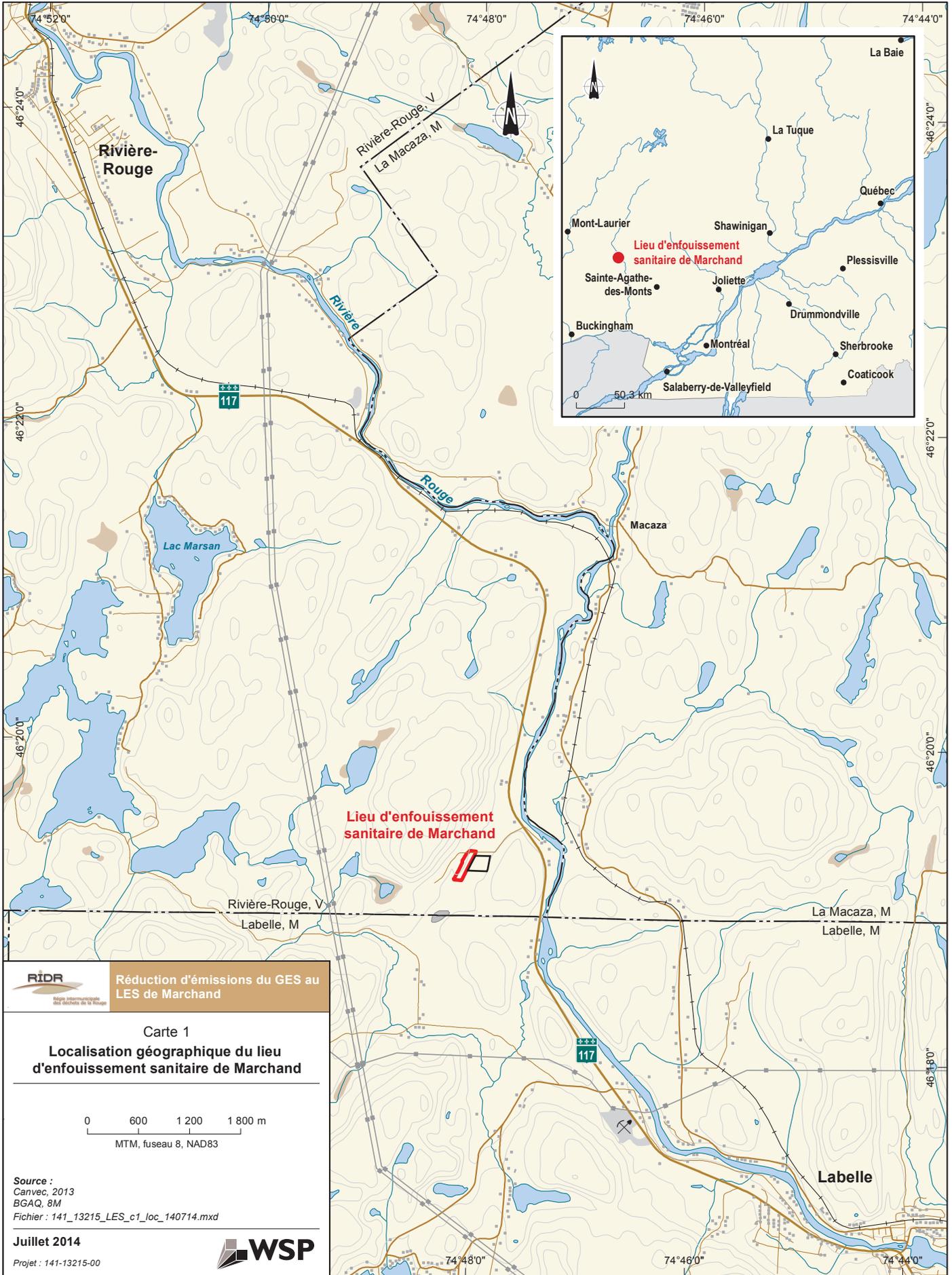
Voir fichier Excel joint

12.4d Plan d'arrangement général des installations

12.4e Entente de partenariat

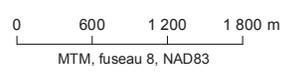
Les pages de cette section ont été supprimées aux fins de confidentialité.

12.4f Carte de localisation géographique du site



RIDR Réduction d'émissions du GES au
 Réseau intermunicipal
 des déchets de la Rivière
 LES de Marchand

Carte 1
Localisation géographique du lieu
d'enfouissement sanitaire de Marchand



Source :
 Canvec, 2013
 BGAQ, 6M
 Fichier : 141_13215_LES_c1_loc_140714.mxd

Juillet 2014
 Projet : 141-13215-00



12.4g Certificat d'autorisation – Implantation et exploitation d'un réseau de captage et de destruction du biogaz au LES de Marchand

Sainte-Thérèse, le 17 août 2009

**CERTIFICAT D'AUTORISATION
(LRQ, c.Q-2, article 22)**

Genivar S.E.C.
1175, boul. Lebourneuf, 3^e étage
Québec (Québec) G2K 0B4

N/Réf. : 7522-15-01-00021-00
400616334

Objet : Implantation et exploitation d'un réseau de captage et de destruction de biogaz

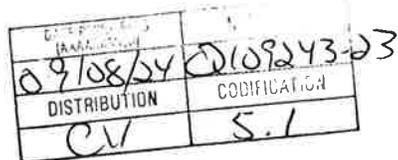
Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 14 juillet 2009, reçue le 15 juillet 2009 et dûment complétée le 11 août 2009, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Implantation et exploitation d'un réseau de captage et de destruction de biogaz sur le lieu d'enfouissement sanitaire fermé et appartenant à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge. Ce projet est réalisé sur le lot 18 Ptie, rang ouest de la Rivière Rouge, canton Marchand, route 117 sud, dans la ville de Rivière-Rouge, MRC Antoine Labelle.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs « Demande de certificat d'autorisation, Implantation d'un réseau de captage et de destruction du biogaz, lieu d'enfouissement sanitaire de Ville de Rivière-Rouge », datée du 14 juillet 2009, signée par Catherine Verrault, M.Sc., MSc.A., Genivar S.E.C., transmettant la demande de certificat d'autorisation, des informations techniques et deux rapports respectivement intitulés « Lieu d'enfouissement sanitaire



**CERTIFICAT D'AUTORISATION
(LRQ c.Q-2, article 22)**

- 2 -

N/Réf. : 7522-15-01-00021-00
400616334

Le 17 août 2009

de Ville de Rivière-Rouge, Réduction des émissions de gaz à effet de serre par la combustion des gaz d'enfouissement », daté du 28 avril 2008, signé par Marlène Demers, ing. et Catherine Verrault, M.Sc., MSc.A., Genivar S.E.C. et l'autre « Demande de certificat d'autorisation, Implantation d'un réseau de captage et de destruction du biogaz, LES de la Rouge », daté de janvier 2009, signé par Alexandre Monette, ing. jr. et Catherine Verrault, M.Sc., MSc.A., Genivar S.E.C.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



PR/RM

Pierre Robert
Directeur régional de l'analyse
et de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

12.4h Confirmation de la date de fermeture du LES et population desservie

Rivière-Rouge, le 12 février 2015

Monsieur Marc Bisson
WSP Canada Inc.
5355, boulevard des Gradins
Québec (Québec)
G2J 1C8

Monsieur,

Nous vous confirmons qu'à partir du 12 juillet 2006, aucune matière n'a été enfouie sur le lieu d'enfouissement sanitaire de la RiDR puisqu'à partir de cette date, les arrivages de matière ont été détournés sur le nouveau lieu d'enfouissement technique.

Veillez recevoir nos plus sincères salutations.



Marc Forget
Directeur général

MUNICIPALITÉS	PORTES (moyenne de 1992 à 2006)	ANNÉE D'ADHÉSION	NOMBRE D'ANNÉES TOTALES
Amherst			
Arundel	439	1997	10
Barkmere			
Brébeuf	574	1997	10
Huberdeau	566	1997	10
Ivry sur le lac			
Labelle	2051	1984	23
Lanthier			
La Conception	1203	1984	23
Lac Supérieur	1587	1997	10
La Minerve	1726	2000	7
Montcalm			
Ste-Agathe des Monts	3567	1998	9
Ste-Agathe Sud	1635	1997	10
St-Faustin/Lac Carré	2228	1997	10
Ste-Lucie	988	2003	4
St-Jovite village (Tremblant)	3344	1997	10
St-Jovite paroisse	1481	1997	10
Tremblant Nord			
Val-David	2979	1998	9
Val-des-Lacs	934	1997	10
Val-Morin			
TOTAL MRC LAUR.	25302		165
L'Ascension	843	2003	4
La Macaza	1093	1984	23
Lac Nominique	2109	1984	23
Lac Saguy	446	1999	8
L'Annonciation (R-Rouge)	1100	1984	23
Marchand	1272	1984	23
Ste-Véronique	894	1999	8
TOTAL PORTE MRC A.L.	7757		112
Total portes R.I.D.R.	33059		277

12.4i Spécifications techniques – Station de pompage et de destruction du biogaz

AirScience Technologies Inc.

1751 Richardson, Suite 3525

Montreal, QC. H3K 1G6

Tel : 514-937-4614

Fax: 514-937-4820

Email: psingh@airscience.net

www.airscience.ca

Montreal, January 22, 2009

Ms. Catherine Verrault
GENIVAR
2500 Rue Jean Perrin,
Bureau 204
Quebec, QC. G2C 1X1

Subject: Our proposal No. 08-651-2, Revision 2
Landfill Gas Flare System – Ready 300
Located in Marchand

Dear Ms. Verrault,

Further to your request to update our proposal dated January 08, 2008 Rev.1, we have revisited the proposal and included the thermal valve, Data Logger and Flow meter as an option the CDM monitoring pack.

We are pleased to submit herewith our revised proposal for the supply of a Landfill Gas (LFG) Flare system ready 300 to meet your application.

The system proposed is designed and manufactured by Hofstetter of Switzerland and is a state of the art industry standard in Europe.

The proposed flare system will have destruction efficiency of non methane VOC in excess of 98% as well as a methane oxidation efficiency of 99.9%.

We have selected the model **HOFGAS®-Ready 300** with a maximum capacity of 300 Nm³/hr which is equivalent to 190 scfm at 70°F.

We have also revised the proposed blower in order to offer a minimum suction of 20 inches of water at the manual isolation valve.

Additional components - included

Extension set for PLC with analogue module. To be added once in case of one or more of the following positions:

- Utilisation connection
- Suction pressure control
- Flow measuring T-Mass
- Gas temperature measuring
- Gas pressure measuring

Flue gas measuring connection DN80 with blind flange on the upper part of the combustion chamber

Packing and preparation for transportation

Frost protection of Control Cabinet with insulation and heating element

Propane pilot burner with the option to start with landfill gas as well to reduce the costs of propane consumption

2.3 Engineering, documentation:

- Mechanical and electrical engineering including:
- Project management
- Detail project planning and design
- P&I Diagram with legend
- Layout drawing
- Wiring diagram
- Functional description
- Operating and maintenance instructions in English
- Technical documentation in English

2.4 Other items included in this proposal:

- Two (2) copies of operation and maintenance instruction manual (French and English)
- Process emission guarantee
- AirScience Technologies/Hofstetter guarantees that the emissions of non methane organic compounds will be reduced by more than 98%.
- The total expected destruction efficiency of hydrocarbons including methane is 99.9%.

Warranty: 12 months from commissioning date except for wear and tear parts such as:

- V belts
- UV sensor
- Ignition electrodes
- Thermocouple

Product Description

Technical specification of the plant

1. Specification

Pos.	Pce.	Description
------	------	-------------

2.1 1 Compact degassing plant HOFGAS®- Ready 300

Gas flow rate of the blower	max.	300 Nm ³ /h
	min.	60 Nm ³ /h
Gas flow rate of the flare	max.	300 Nm ³ /h
	min.	60 Nm ³ /h
Gas temperature at inlet of the plant		30 °C
Blower pressure rise	max.	180 mbar
Suction pressure at inlet of the plant	max.	-60 mbar
Burner capacity	max.	1'500 kW
	min.	300 kW
Turn down ratio of the flare		1 : 5
Methane concentration		30..50 % by vol.
Combustion temperature		1'000..1'200 °C
Residence time		≥ 0,3 s
Flange connection PN16		DN80
Expected sound pressure level at full load in 15m distance and 2m height		≤ 69 dB(A)
Nominal power rating of the motor		5.5 kW
System of protection (standard)		IP54
Electricity supply		575V 60Hz
Fuse protection		32 A (slow)

Basic equipment

Skid:

- Hot dip galvanised skid

Suction side:

- Piping in hot dip galvanised steel
- Connection flange ANSI 3" (only for gas inlet connection, all others DN80))
- Isolation and regulating butterfly valve with hand lever
- Manometer set -160..0 mbar with isolation valve
- Thermometer set 0..100°C
- Connection device for anemometer, AEV1"-15mm
- Dewatering unit in hot dip galvanised steel with:
 - Level monitoring EEx, CSA-certified
- Connection for condensate extraction pipe with isolation valve
- Flame arrester, according to EN standards (ATEX) housing of carbon steel and element of stainless steel
- regulating butterfly valve continuously adjustable

Radial gas blower:

- Base frame with foundation pads, prepainted and coated
- Blower unit, suitable for landfill gas with foundation pads
- Electric motor EEx execution, CSA-certified
- V-belt transmission
- Gas inlet and outlet flanges with pipe compensators
- Temperature monitoring of the blower, EEx execution CSA

Pressure side:

- Piping in hot dip galvanised steel

- Connection flange
- Thermometer set 0..100°C
- Manometer set 0..250mbar with isolation valve
- Connection device for anemometer, AEV1"-15mm

Flare:

HOFGAS®- Efficiency 300 with concealed high temperature combustion

- Installed onto the skid of the blower group
- Supporting structure made of hot dip galvanized steel
- Combustion chamber made of stainless steel, inside with high temperature resistant insulation of ceramic fibres
- Injector burner
- Combustion air intake by natural draught principle with electric actuated louver
- Ignition burner
- Ignition burner piping with ball valve, slam shut valve and pressure regulator with Manometer
- Electrical ignition device with ignition transformer
- UV probe for flame monitoring, EC-type-tested and CSA-certified
- Thermocouple for the continuous monitoring of the combustion temperature and indication at operating panel
- Start pressure switch, CSA-certified
- Piping made of hot dip galvanised steel
- Isolation and regulating butterfly valve continuously adjustable
- Electrical slam shut valve, EC-type-tested
- Flame arrester according to EN standards (ATEX) housing of carbon steel and element of stainless steel
- Burner nozzle pressure monitoring for the control of combustion CSA-certified and ATEX

Electrical control cabinet:

- Designed and manufacture according CSA Standard
- Skid mounted electrical control cabinet with all necessary control and safety elements

Components:

- Cabinet with door and swivel frame, in weather proof execution
- PLC Mitsubishi with program on Eeprom
- Operating panel Beijer E 200 mounted on the swivel frame, with control keys, LCD monochrome display (4 lines x 20 characters) for the indication of the operating conditions and of the parameters (languages: English)
- Burner control unit for the automatic ignition and flame monitoring
- EEx separators elements
- Star/Delta motor contactor array

Features:

- Automatic regulation of the combustion temperature
- Ignition repetition
- Safety turn off by overload of the blower
- Safety turn off by overheating of the blower
- Safety turn off by overheating of the burner
- Safety turn off by high level in dewatering unit
- Hours meter blower
- Hours meter flare

Switches:

- Main switch, accessible externally
- Start/Stop blower

- Start/Stop/External flare
- Purging facility

Signal lamps:

- Main alarm lamp mounted externally

Signals:

- DO Main alarm signal on potential free contact
- DO Operation signal blower on potential free contact
- DO Operation signal flare on potential free contact
- DI External emergency stop (safety interlock circuit)
- DI Start/Stop flare
- AO Combustion temperature
- AO Burner nozzle pressure

*DO = digital output signal, DI = digital input signal, AO = analogue output signal

Engineering, documentation:

- Mechanical and electrical engineering including:
- Project management
- Detail project planning and design
- P&I Diagram with legend
- Layout drawing
- Wiring diagram
- Functional description
- Operating and maintenance instructions in English
- Technical documentation in English

Additional components

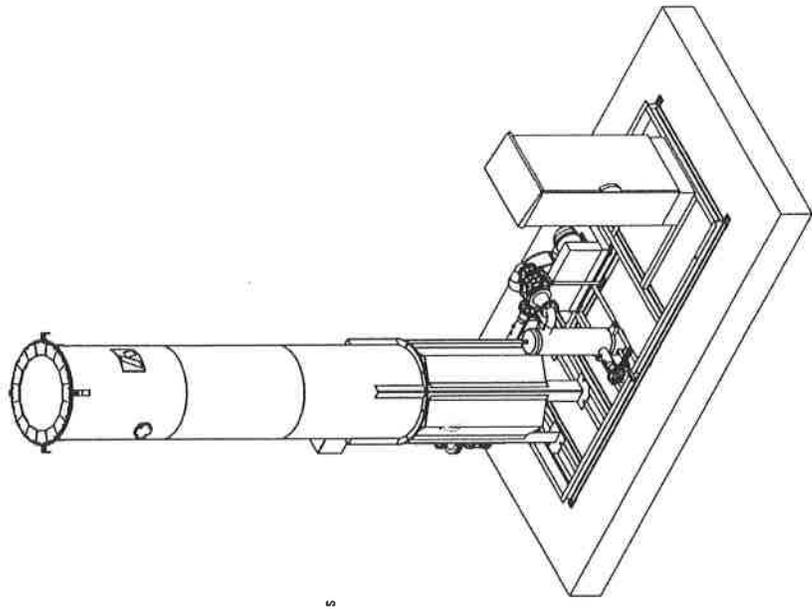
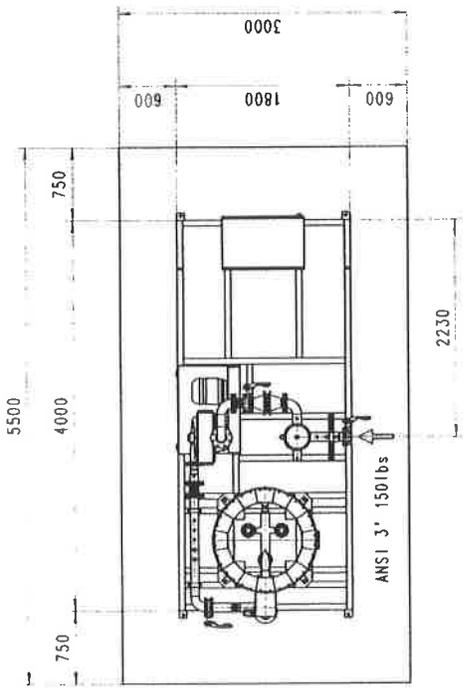
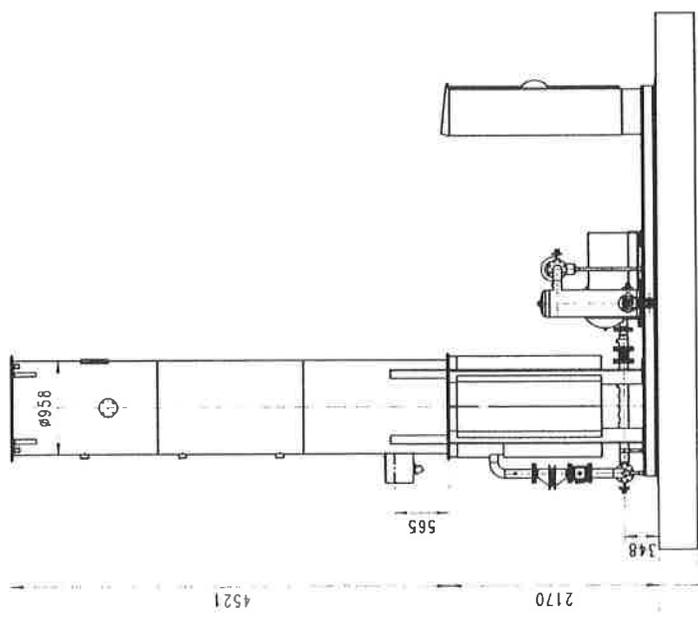
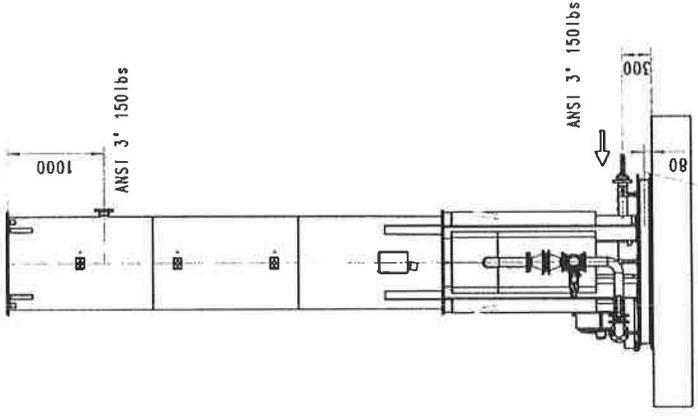
- 2.2 1 Extension set for PLC with analogue module. To be added once in case of one or more of the following positions:
 - utilisation connection
 - suction pressure control
 - flow measuring T-Mass
 - Gas temperature measuring
 - Gas pressure measuring
- 2.3 1 Flue gas measuring connection DN80 with blind flange on the upper part of the combustion chamber
- 2.4 1 Packing and preparation for transportation
- 2.5 1 Frost protection of Control Cabinet with insulation and heating element
- 2.6 1 Propane pilot burner with the option to start with landfill gas as well to reduce the costs of propane consumption

Product Description

P&I-diagram/dimension
drawing/legend/spare parts list



P&I-diagram/dimension drawing/legend/spare parts list



H10443 St. Raymond
H10444 Riviere Rouge
H10445 Mont Laurier

Status 27.04.2009

Kompaktanlage HDFAS-Ready 300 Spez. H10443 / H10444 / H10445		Projekt 607925
Hersteller MOSELETTA	Revision 1:25	Blatt 000000
Zeichner 607925	Gezeichnet 607925	Datum 27.04.2009
Geprüft 607925	Freigegeben 607925	Status K

Legend / Spare parts list for P&I-diagram

Name 3 x AirSciences / Genivar
Project Nr. H10443/ -44/ -45

Ready 300

24.03.2009 / Nicolai

P&I No.	Description	Function	Range	Setting	Type	Hof.Nr. Suppl.Nr.	Supplier	pcs
11	Block Flexmet ordered order received, provided from stock not ordered yet, problems							
K 11.1	Butterfly valve	Open/close/throttle manually			D10080.23-2AR-4A.4CO.N + HLA.F0711.340		Interapp	1
11.2	Manometer 1/4"	pressure indication suction side	-160..0 mbar		NG90631.10.080 -160..0	10052	Wika	1
11.3	Filling set 1/4" for Manometer	open/close manometer		open	ball valve		Flexmet	1
11.4	Measuring connection 1"	anomometer introduction device		close	Anemometer set	605296	Hofeleiter	1
21	Temperature indication	temperature indication	0..100°C		LBW TWEF10 Au-EloxV4A L=63/150	11222	Jumo	1
B 21.1	Dewatering tank	Gas/Water separation			Vibration LVL-M1-G31AA-P1N1A-EB	12164	Flexmet	1
AH 21.2	Level sensor	dewatering tank surveillance			DN90PN16 (FA -E150 - LP1,2 +AA)		Papier+Fuchs	1
X 21.5	Flame arrester	Ex-protection	L=365mm				Ramssever	1
41								
K 41.2	Butterfly valve	Open/close/throttle manually			D10080.23-2AR-4A.4CO.N + HLA.F0711.340		Interapp	1
X 41.3	Compensator	Reduction of vibrations and tensions			EKO 80 F-Z Kompensator		Kromschroder	1
P 41.4	Gas pump	Gas pump dp 210	bis 300 Nm3/h		300 Nm3/h dp 180, blower type 008.04 RT 1201		Continental	1
PM 41.4	Motor to gas pump	Motor to gas pump	5.5kW	3600min-1	TE 132 S, 5.5kW, Triangle 575V 3 phases, 60Hz, IM B3 T, CSA/ UL, with internal heating and special grease -30...+40°C		HS Weg	1
X 41.5	Compensator	Reduction of vibrations and tensions			EKO 80 F-Z Kompensator		Kromschroder	1
AH 41.5	Temperature switch, thermostat	check blower temperature	0..120°C	90°C	bimetal KFS 79	6311	Danfoss / H	1
61								
61.1	Temperature indication	temperature indication	0..100°C		LBW TWEF10 Au-EloxV4A L=63/150	11222	Jumo	1
61.2	Manometer	pressure indication pressure side	0..400 mbar		NG90631.10.080 0..400	12167	Wika	1
61.3	Filling set 1/4" for Manometer	open/close manometer		open	ball valve		Flexmet	1
81	Measuring connection 1"	anomometer introduction device		close	Anemometer set	605296	Hofeleiter	1
81								
K 81.1	Butterfly valve	Open/close/throttle manually			D10080.23-2AR-4A.4CO.N + HLA.F0711.340		Interapp	1
V 81.2	Quick closing valve with motor				VAS 780F05LQ3P		Gasolec	1
VM 81.2	Motor to quick closing valve						Gasolec	1
X 81.3	Flame arrester	Ex-protection	L=365	L=365mm	DN90PN16 (FA -E125 - LP1,2 +AA)		Ramssever	1
SHL 81.4	Pressure sensor for burner	air flap control, pressure switch	0..100 mbar		4-20ma 891.13.500 G172A	11320	Wika	1
V 81.5	3/2 way ball valve for ignition pipe	chose between LPG and LFG	-20...+160°C	PN40	RB3600 L, position 2, 1/2"		Ingress	1
JH 81.6	Pressure switch	start pressure surveillance	30..150 mbar	approx. 50 mbar	DG 150 T (B4447832)		Kromschroder	1
PI 81.5	Manometer 1/4"	pressure indication ignition piping	0...250mbar		Kepeleifer-Manometer KFM 250RB63	0 320 018 2	Kromschroder	1
81.5	Filling set 1/4" for Manometer	open/close manometer		open	ball valve	605099	Flexmet	1
81.6	Pressure controller	pressure regulation	40..55mbar		GDJ 15RQz (0 315 5021)	3155021	Gasolec	1
V 81.7	Magnetic valve	Closing of the ignition burner gasline	50mbar		VAS115RNG	88000013	Kromschroder	1
V 81.8	Magnetic valve	Closing of the ignition burner gasline	50mbar		VAS115RNG	88000013	Kromschroder	1
81.9	Manometer 1/4"	Closing of the ignition burner gasline	0...250mbar	open	Kepeleifer-Manometer KFM 250RB63	0 320 018 2	Kromschroder	1
81.9	Filling set 1/4" for Manometer	Ex-protection			DR/ES15-IB-P1,2		Ramssever	1
81.10	flame arrester ignition pipe	ignition of burner	1/2"			12616	Hofeleiter	1
81.15	Ignition / pilot burner	Spark on ignition electrodes	10000V	4..6mm	TG17.5-12/100R	84391055	Kromschroder	1
81.16	Ignition transformer	Ignition of burner			Ignition electrodes (34433350)	4239	Kromsch/Hof	2
81.20	Air flap	Regulation of combustion air			Schmidlin TU3910		Xmet	1
81.23	UV-eye	Flame surveillance	>1uA		UVS 6	84315100	Kromschroder	1
81.24	Motor to air flap	Regulation of combustion air	150s. 95°	20Nm	SM230A		Beilmo	1
81.24	Thermocouple "S" ceramic sheath	Combustion temperature	L=500mm	1200°C	type "S" KER710 D=10 (90.1000.2189), L=500mm	11299	Jumo	1
81.30	burner bottom part Ready injectors	Gas/air mixture			type 100, diameter 85mm nozzle diameter 22mm	12604 12611 12179	Flexmet Flexmet Flexmet	3 3 3
101	connection nuts with seal				2*			

24.03.2009 / Nicolai

P&I	No.	Description	Function	Range	Setting	Type	Hot.Nr. Suppl.Nr.	Supplier	pcs
A	101	Plant control	Electrical functions	0..30°C	approx. 10°C	Electrical Compartment CSA/ CUL conform		Buehler	1
IL	101.1	Thermostate material HIFI Schneider CSA certified cabling for components	Freezing protection			Ambusial 690.1103 No.801447.01	6515	Trafag	1
	121					CSA, labelling to be ordered after cabling list by electr. Comp., Supplier.		Buehler	
	121.1	bell valve	Open/close dewatering line		open	R 250T 1" with handle extension	10084	Tigress	1
		heating and insulation for condensate tank, stem shut valve and ignition piping on site by costumer, but terminals to connect prepared by Hofstetter						Buehler	4
Ready		piping and dewatering unit in hot dip galvanized sensor casing for Thermostate Danloss	verzinkt / Fackel VZA	DN/PN 80/15		inlet flange ANSI 3", all other piping and flanges DN80	7120	Flexmetal	1
Efficiency		Combustion Chamber Ready 300 with flue gas measurer 1.4301 (VZA)				advanced to guarantee required distance from Escormentment to gas flange		Flexmetal	1
		ceramic insulation 04Modul 100mm Efficiency		D958x4500				X-met	1
		supporting structure hot dip galvanized		D958x1600		VZA 04 Dicke 100mm		X-met	1
		Logo onto supporting structure						X-met	1
		connection box for air flap motor						X-met	1
		holder for Thermosteament						EHS	1
		electrodes connectors				ZAG08BA	301879	EHS	1
		flexible stainless steel hose to ignition burner					11630	Flexmetal	1
		ignition line piping					4237	Kromschroder	2
		Hill heavy duty anchor					12173	Hoffmann	1
							3927	Flexmetal	1
								Hill	4

12.4j Plans de construction – Recouvrement final LES



**Régie
Intermunicipale des
Déchets de la
Rouge**

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE RIVIÈRE-ROUGE

Construction des cellules d'enfouissement technique 3 et 4 et
recouvrement final du lieu d'enfouissement sanitaire

POUR CONSTRUCTION

Projet no.: Q115884

Date: 2010-04-20

Préparé par:



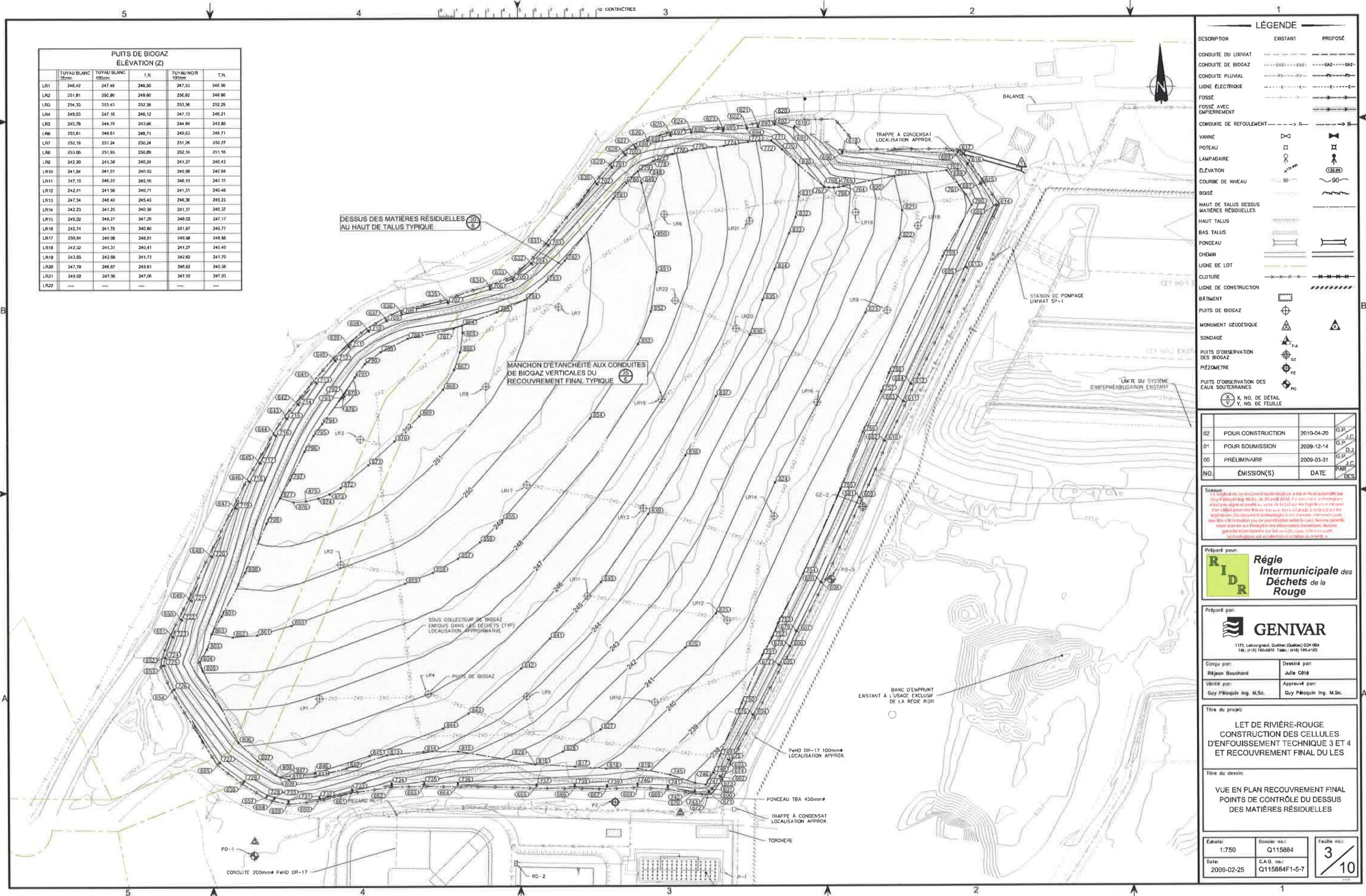
GENIVAR

1175, Lebourgneuf, Québec (Québec) G2K 0B4
Tél.: (418) 780-0878 Téléc.: (418) 780-4182

LISTE DES PLANS

No. PLAN	TITRE
-	PAGE TITRE
1/10	TOPOGRAPHIE GÉNÉRALE, LOCALISATION DU LES EXISTANT ET DES CELLULES D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (CET) EXISTANTES
2/10	VUE EN PLAN GÉNÉRALE
3/10	VUE EN PLAN RECouvreMENT FINAL, POINTS DE CONTRÔLE DU DESSUS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
4/10	VUE EN PLAN RECouvreMENT FINAL, POINTS DE CONTRÔLE DES FOSSES DU LES
5/10	RECouvreMENT FINAL, TABLEAUX DES POINTS DE CONTRÔLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES POINTS DE CONTRÔLE DES FOSSES
6/10	RECouvreMENT FINAL DU LES, COUPES ET DÉTAILS
7/10	VUE EN PLAN FOND DES CET N ^{os} 3, 4, PARTIE N ^o 5 ET OUVRAGES CONNEXES
8/10	CELLULES N ^{os} 3 ET 4, COUPES ET DÉTAILS
9/10	CELLULES N ^{os} 3 ET 4, COUPES ET DÉTAILS
10/10	COUPES ET DÉTAILS

PUITS DE BIOGAZ ÉLEVATION (Z)					
	TUYAU BLANC 25mm	TUYAU BLANC 100mm	T.N.	TUYAU NOIR 100mm	T.N.
LR1	246.42	247.48	246.50	247.53	246.56
LR2	251.81	250.90	249.80	250.82	249.86
LR3	254.30	253.43	252.38	253.36	252.28
LR4	249.03	247.16	246.12	247.13	246.21
LR5	245.76	244.79	243.86	244.84	243.86
LR6	250.61	249.61	248.71	249.63	248.71
LR7	252.19	251.24	250.24	251.26	250.27
LR8	253.05	251.95	250.89	252.16	251.16
LR9	242.20	241.30	240.24	241.37	240.43
LR10	241.04	241.01	240.03	240.98	240.04
LR11	247.15	246.23	245.16	246.15	245.15
LR12	242.41	241.56	240.71	241.51	240.48
LR13	247.34	246.40	245.43	246.30	245.23
LR14	242.23	241.25	240.38	241.37	240.37
LR15	249.22	248.27	247.29	248.02	247.17
LR16	242.74	241.78	240.80	241.87	240.77
LR17	250.84	249.98	248.91	249.98	248.86
LR18	242.32	241.31	240.41	241.37	240.40
LR19	243.85	242.86	241.73	242.82	241.70
LR20	247.70	246.67	245.61	246.62	245.56
LR21	249.02	247.98	247.06	247.92	247.03
LR22	—	—	—	—	—



LÉGENDE		
DESCRIPTION	EXISTANT	PROPOSÉ
CONDUITE DU LIXIVAT	---	---
CONDUITE DE BIOGAZ	---	---
CONDUITE PLUVIALE	---	---
LIGNE ÉLECTRIQUE	---	---
FOSSE	---	---
FOSSE AVEC EMPRIÈREMENT	---	---
CONDUITE DE REFOULEMENT	---	---
VANNE	---	---
POTEAU	---	---
LAMPADAIRE	---	---
ÉLEVATION	---	---
COURBE DE NIVEAU	---	---
BASSE	---	---
HAUT DE TALUS DESSUS MATIÈRES RÉSIDUELLES	---	---
HAUT TALUS	---	---
BAS TALUS	---	---
PONCEAU	---	---
CHEMIN	---	---
LIGNE DE LOT	---	---
CLOTURE	---	---
LIGNE DE CONSTRUCTION	---	---
BÂTIMENT	---	---
PUITS DE BIOGAZ	---	---
MONUMENT GÉODÉSIQUE	---	---
SONDAGE	---	---
PUITS D'OBSERVATION DES BIOGAZ	---	---
PIEZOMÈTRE	---	---
PUITS D'OBSERVATION DES EAUX SOUTERRAINES	---	---
X, NO. DE DETAIL	---	---
Y, NO. DE FEUILLE	---	---

NO.	ÉMISSION(S)	DATE	PAR	DES
02	POUR CONSTRUCTION	2010-04-20	G.P.	J.C.
01	POUR SOUMISSION	2009-12-14	G.P.	D.J.
00	PRÉLIMINAIRE	2009-03-31	G.P.	J.C.

Scosse: Ce document est un document technique et est soumis à la responsabilité de son auteur. Il ne peut être utilisé sans l'autorisation écrite de la Régie RIDR. Ce document est soumis à la Loi sur l'accès à l'information. Ce document est soumis à la Loi sur l'accès à l'information. Ce document est soumis à la Loi sur l'accès à l'information. Ce document est soumis à la Loi sur l'accès à l'information.

Préparé pour:

Régie Intercommunale des Déchets de la Rouge

Préparé par:

GENIVAR
1175 LaSalle, Québec (Québec) G2K 0G4
Tél.: (418) 765-0878 Fax: (418) 765-1122

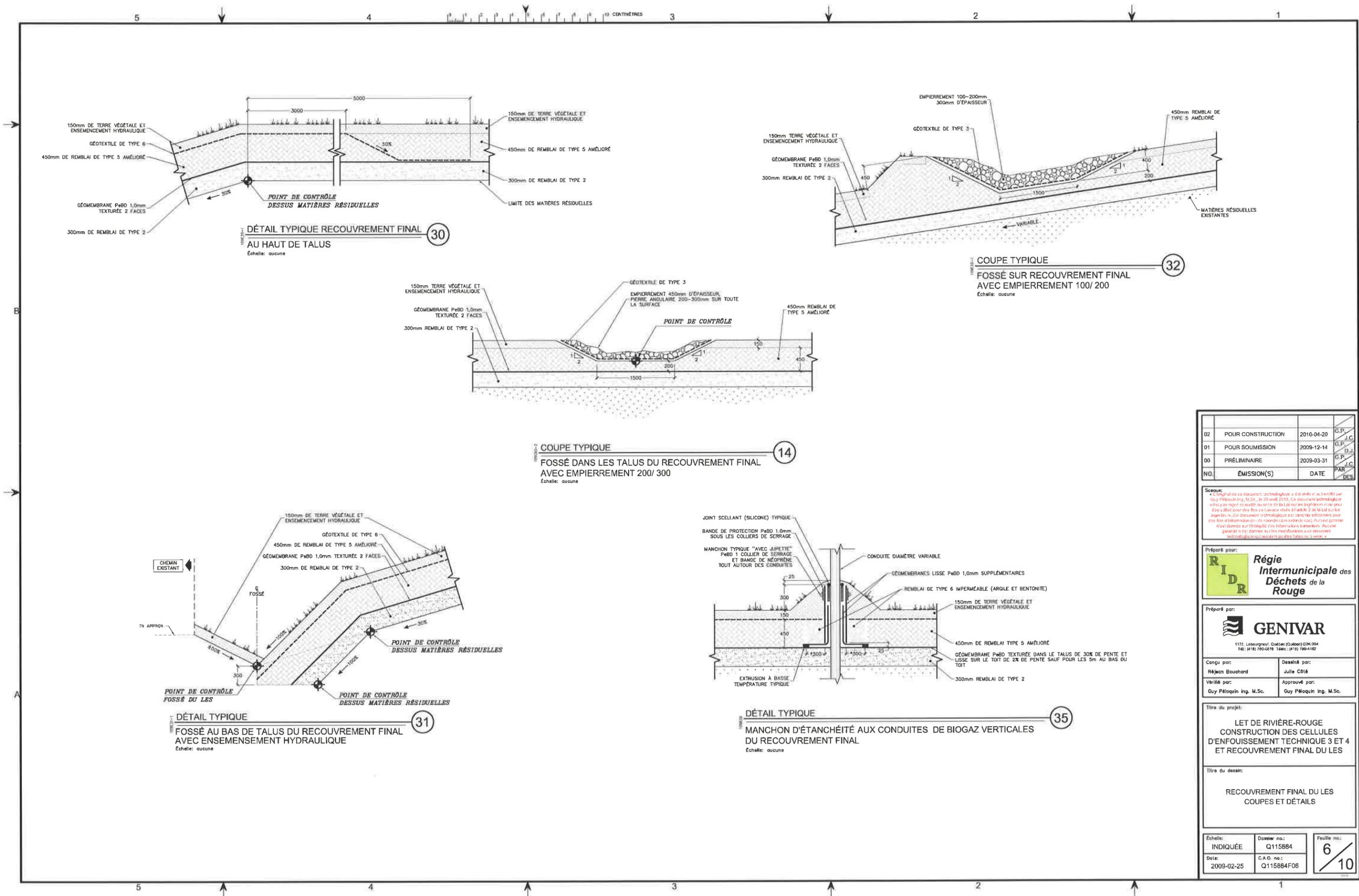
Conçu par: Régis Bouchard	Dessiné par: Julie Côté
Vérifié par: Guy Pélouquin Ing. M.Sc.	Approuvé par: Guy Pélouquin Ing. M.Sc.

Titre du projet:
**LET DE RIVIÈRE-ROUGE
CONSTRUCTION DES CELLULES
D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE 3 ET 4
ET RECOUVREMENT FINAL DU LES**

Titre du dessin:
**VUE EN PLAN RECOUVREMENT FINAL
POINTS DE CONTRÔLE DU DESSUS
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Echelle: 1:750	Dossier no.:Q115884	Feuille no.:3/10
Date: 2009-02-25	C.A.O. no.:Q115884F1-5-7	

Q115884 LET DE MARCHAND CONSTRUCTION DES CELLULES D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE 3 ET 4 ET RECOUVREMENT FINAL DU LES



02	POUR CONSTRUCTION	2010-04-20	G.P. J.C.
01	POUR SOUMISSION	2009-12-14	G.P. D.J.
00	PRÉLIMINAIRE	2009-03-31	G.P. J.C.
NO.	ÉMISSION(S)	DATE	PAR

Scieur:
L'original de ce document technologique a été remis en sa qualité par Guy Pélouquin Ing. M.Sc. le 29 août 2010. Ce document technologique n'est pas régi et scellé au sens de la Loi sur les brevets et ne peut être utilisé pour des fins de travaux visés à l'article 2 de la Loi sur les brevets. Ce document technologique est soumis strictement pour des fins d'information (ou de coordination) sans valeur juridique. Aucune garantie n'est donnée sur l'exactitude des informations contenues. Aucune garantie n'est donnée sur les modifications à ce document technologique qui seraient effectuées ultérieurement.

Préparé par:

Régie Intercommunale des Déchets de la Rouge

Préparé par:

GENIVAR
1175, Lebourgneuf, Québec (Québec) G2K 0S4
Tél: (418) 780-0878 Téléc: (418) 780-4182

Conçu par:	Designé par:
Réjean Bouchard	Julie Côté
Vérifié par:	Approuvé par:
Guy Pélouquin Ing. M.Sc.	Guy Pélouquin Ing. M.Sc.

Titre du projet:
**LET DE RIVIÈRE-ROUGE
CONSTRUCTION DES CELLULES
D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE 3 ET 4
ET RECOUVREMENT FINAL DU LES**

Titre du dessin:
**RECOUVREMENT FINAL DU LES
COUPES ET DÉTAILS**

Echelle:	Dossier no.:	Feuille no.:
INDIQUÉE	Q115884	6 / 10
Date:	C.A.D. no.:	
2009-02-25	Q115884F06	

Q115884 LET DE MARCHAND CONSTRUCTION DES CELLULES D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE 3 ET 4 ET RECOUVREMENT FINAL DU LES

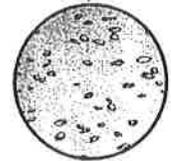
12.4k Spécifications techniques – Analyseurs de méthane et débitmètres

TECHNICAL SPECIFICATIONS

GUARDIAN PLUS



ANALYSEUR TORCHÈRE



MODEL	Gas	Accuracy	Stability	Repeatability @ zero	Repeatability @ span
Guardian Plus 0-3000ppm	CO ₂	+/- 2.5% of range	+/- 2% of range over 12 months	+/- 0.3%	+/- 2%
Guardian Plus 0-1%	CO ₂	+/- 2.5% of range	+/- 2% of range over 12 months	+/- 0.3%	+/- 2%
Guardian Plus 0-3%	CO ₂	+/- 2.5% of range	+/- 2% of range over 12 months	+/- 0.3%	+/- 2%
Guardian Plus 0-5%	CO ₂	+/- 2.5% of range	+/- 2% of range over 12 months	+/- 0.3%	+/- 2%
Guardian Plus 0-10%	CO ₂	+/- 2.5% of range	+/- 2% of range over 12 months	+/- 0.3%	+/- 2%
Guardian Plus 0-30%	CO ₂	+/- 2.5% of range	+/- 2% of range over 12 months	+/- 0.3%	+/- 2%
Guardian Plus 0-100%	CO ₂	+/- 2.5% of range	+/- 2% of range over 12 months	+/- 0.3%	+/- 2%
*Guardian Plus 0-1%	CH ₄	+/- 4% of range	+/- 3% of range over 12 months	+/- 0.15%	+/- 3%
*Guardian Plus 0-5%	CH ₄	+/- 3% of range	+/- 3% of range over 12 months	+/- 0.3%	+/- 2.5%
Guardian Plus 0-10%	CH ₄	+/- 2.5% of range	+/- 2% of range over 12 months	+/- 0.3%	+/- 2%
Guardian Plus 0-30%	CH ₄	+/- 2.5% of range	+/- 2% of range over 12 months	+/- 0.3%	+/- 2%
Guardian Plus 0-100%	CH ₄	+/- 2.5% of range	+/- 2% of range over 12 months	+/- 0.3%	+/- 2%
RESPONSE TIME:	T ₉₀ = 30 seconds				
OPERATING TEMPERATURE:	0-40°C				
WARM-UP TIME:	3 minutes (initial), 40 minutes (full specification)				
HUMIDITY:	Measurements are unaffected by 0-99% relative humidity, non-condensing				
CONTROLS FITTED:	Zero and span adjustment potentiometers Setpoint 1 and setpoint 2 adjustment View setpoint 1 button, view setpoint 2 button Indicator LED and display test button				
BITSWITCH PARAMETERS:	Analogue (current) output: 0 - 20mA or 4 - 20mA Linear or non-linear output Alarm settings: alarm 1 high/low, alarm 2 high/low, alarm 1 normal/latch, alarm 2 normal/latch Buzzer sounds on both alarms or only on alarm 2 Low flow warning (flashing lamp) or low flow alarm (audible alarm, LCD displays 'ERR', flashing lamp, etc.)				
VISUAL DISPLAY:	Four-digit LCD Alarm 1 LED, alarm 2 LED Fault LED Low flow/flow fail LED				
RELAY CONTACTS:	Volt-free changeover contacts Resistive load @ 24V DC = 8A Resistive load @ 250V AC = 8A				
PUMP CHARACTERISTICS:	Typical flow rate = 1 litre/minute Maximum sampling distance = 30 metres				
POWER REQUIREMENTS:	88V - 138V AC or 172V - 276V AC (switch selectable)				
POWER CONSUMPTION:	13 W (typical)				
WEIGHT:	2.5Kg				
DIMENSIONS:	267 x 258 x 148mm				
ENCLOSURE:	IP54 rated				
ELECTRICAL CONFORMITY:	CE marked <small>(*stated accuracy includes calibration gas tolerance of +/- 1%)</small>				

OTHER GUARDIAN MODELS AVAILABLE

Guardian SP:	Measurement of ppm level CO ₂ and N ₂ O; measurement of % level CO
Guardian FR:	Measurement of refrigerants (HCFC / HFC / Freons) at ppm level

**Guardian Plus instruments are not certifiable for use where risk of fire or explosion exists. During operation prolonged exposure to high levels of flammable gases may lead to the creation of an explosive mixture within the Guardian plus enclosure. Additional measures must be taken by the user to prevent this hazard occurring.

Edinburgh Instruments Ltd
2 Bain Square,
Kirkton Campus,
Livingston EH54 7DQ



Brave Engineering Ltd.

127/13 Moo 12 Raminthra Rd., Klongkum, Bungkum, Bangkok 10230 Thailand.
Tel: +66(0)2944-4679, Fax: +66(0)2944-4920, Email: sales@braveengineering.com
Website: http://www.braveengineering.com

www.edinst.com
sales@edinst.com
Tel: 01506 425300

 EDINBURGH INSTRUMENTS

Flow Calibration with Adjustment

15009706-2080094

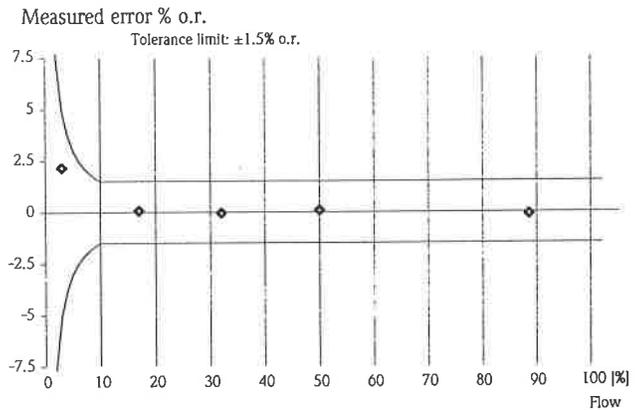
DÉBITMÈTRE TORCHÈRE

46567931
 Purchase order number
 562662-10 / Endress+Hauser Flowtec AG
 Order N°/Manufacturer
 65F50-AK2AG1NABABA
 Order code
 t-mass 65 F DN50 / 2" (49.2 mm)
 Transmitter/Sensor
 C202E902000
 Serial N°
 -
 Tag N°

FCP-15 (Air)
 Calibration rig
 910.0 kg/hr (\pm 100%)
 Calibrated full scale
 Calibration Interface
 Calibrated output
 0.982 bar a
 Ambient pressure
 28.7 %
 Ambient relative humidity
 23.8 °C
 Ambient temperature

Flow [%]	Flow target [kg/hr]	Flow meas. [kg/hr]	Pressure [bar a]	Temp.** [°C]	Δ o.r.* [%]	Outp.** [mA]
3.0	27.1283	27.7114	0.982	23.8	2.15	4.49
17.0	154.533	154.612	0.978	23.7	0.05	6.72
32.0	291.331	291.183	0.967	23.5	-0.05	9.12
50.0	455.146	455.479	0.945	22.9	0.07	12.01
88.5	805.492	804.531	0.856	20.3	-0.12	18.15
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-

*o.r.: of rate
 **Calculated value



For detailed data concerning output specifications of the unit under test, see technical informations (TI), chapter Performance characteristics.

Traceability to the national standard for all test instruments used for the calibration is guaranteed.

Endress+Hauser Flowtec operates ISO/IEC 17025 accredited calibration facilities in Reinach (CH), Cernay (FR), Greenwood (USA), Aurangabad (IN) and Suzhou (CN).



17.02.2009
 Date of calibration

Endress+Hauser Flowtec AG
 Kägenstrasse 7 / Rue de l'Europe 35
 CH-4153 Reinach / F-68700 Cernay

N. Milojevic
 Operator

Certified acc. to
 ISO 9001

Parameter Setting

10249750-2080094

46567931

Purchase order number

562662-10 / Endress+Hauser Flowtec AG

Order N°/Manufacturer

65F50-AK2AG1NABABA

Order code

C202E902000

Serial N°

t-mass 65 F

Transmitter/Sensor

DN50 / 2"

Nominal diameter

-

Tag N°

The below parameters are set according to your order.
Please refer to the Operating Manual for any parameters not mentioned.

Device software

V1.00.01

Language

Language

Francais

Gas mixture

Gas type 1

% fraction 1

Air

100 %

Process parameters

Process pressure

Reference temperature

Reference pressure

1.0132 bar a

32 °F

1.013 bar a

Units

Unit mass flow

Unit corrected volume flow

Unit temperature

kg/hr

scf/min

°F

User interface

Assign line 1

Assign line 2

Mass flow

Tot.1

Totalizer 1

Assign totalizer

Mass flow

17.02.2009

Date

Endress+Hauser Flowtec AG
Kägenstrasse 7 / Rue de l'Europe 35
CH-4153 Reinach / F-68700 Cernay

Parameter Setting

10249750-2080094

Totalizer 2

Assign totalizer

Mass flow

Current output 1

Assign current output

Mass flow

Current span

4-20 mA HART NAMUR

Value 0/4 mA

0 kg/hr

Value 20 mA

910 kg/hr

Time constant

1 s

Failsafe mode

Minimum current

Pulse output 1

Assign pulse

Mass flow

Pulse value

10 kg

Pulse width

20 ms

Output signal

passive/positive

Failsafe mode

Fallback value

17.02.2009

Date

Endress+Hauser Flowtec AG
Kägenstrasse 7 / Rue de l'Europe 35
CH-4153 Reinach / F-68700 Cernay



Infrared Gas Monitors: Guardian Range

The **NEW** Guardian® NG

For CO₂ or CH₄

Fast, accurate and reliable



The NEW Guardian range of infrared gas monitors supplied by Edinburgh Sensors offers near-analyser quality, continuous sampling, measurement and display of target gas concentrations. The 'Guardian NG' range provides high accuracy detection and measurement of either CO₂ or CH₄ gases, where detection level ranges of between 0 – 3000ppm and 0 – 100% by volume are required.

With tens of thousands of our monitors supporting critical processes in industries throughout the world we have an enviable reputation for reliability, accuracy, long-term stability plus low maintenance requirements. This can be attributed to our proprietary infrared sensor technology and over thirty years of sensor design and manufacturing experience.

Suitable for a wide variety of applications, these wall-mounted monitors can detect gases from sampling points up to 30 metres away using the integral sampling system.

Our Guardian instruments are easy to install, stand-alone products that require minimum set up. The Guardian is supplied with LCD and digital alarm set-point controls, housed in a robust plastic IP54 rated enclosure to prevent the ingress of particulates and water.

The new monitor delivers:

- True volume % readout over a wide range of pressures (pressure compensated)
- Improved screen display provides more information
- Easier set up using on-screen menus
- Digital Alarm set points

- Password protection to prevent accidental or deliberate change of settings
- Graphical display of historic readings possible over a user-defined period
- Easier transfer of data via on board RS232 I/F
- Optional Ethernet I/F
- Relay outputs for control of external devices

Guardian NG Product Applications:

- **Landfill gas measurement** – Supporting you to capitalise on your waste to energy revenue.
- **Biogas** – Critical process control for your AD system.
- **Personal safety** – Key part of your H&S regime.
- **Process control** – Continuous fixed gas monitoring for cost saving and safety.
- **IAQ** – Healthy buildings make for productive output.
- **Horticulture** – Enabling vigorous growth.
- **Brewing** – Providing safety and efficiency.

Technical Specifications

Model*	Gas measurement range	
	CO ₂	CH ₄
Guardian NG	0 – 3000ppm	–
Guardian NG	0 – 1%	–
Guardian NG	0 – 3%	–
Guardian NG	0 – 5%	0 – 5%
Guardian NG	0 – 10%	0 – 10%
Guardian NG	0 – 30%	0 – 30%
Guardian NG	0 – 100%	0 – 100%
Accuracy	±2% of full scale**	
Response time	T ₉₀ = <30 seconds from sample inlet	
Operating temperature	0 – 40°C	
Warm-up time	1 minute (operational) 30 minutes (full specification)	
Humidity	Measurements are unaffected by 0 – 95% relative humidity, non condensing	
Power requirements	90 to 260 VAC 50 to 60 Hz	
Power consumption	13W	
Outputs	4 – 20mA / 0 – 20mA analogue output 11V guaranteed drive capability Alarm 1 relay, Alarm 2 relay and Fault relay SPCO (single pole change-over) Alarm ranges: zero to full scale	
Voltage free contacts rating	8A at 250V AC (resistive load) 8A at 24V DC (resistive load)	
Enclosure rating	IP54	

* Guardian NG instruments are not certifiable for use where risk of fire or explosion exists
During operation, prolonged exposure to high levels of flammable gases may lead to the creation of an explosive mixture within the Guardian plus enclosure.
Additional measures must be taken by the user to prevent this hazard occurring.

** Not including calibration gas tolerance.

Accessories available:

Particle Filter Integral Seal Included

Customer support is available worldwide, from the moment you enquire and through the product's life.

For more information contact us at sales@edinst.com
or visit www.edinburghsensors.com

T: +44(0) 1506 425 300

F: +44(0) 1506 425 320

Edinburgh Sensors
2 Bain Square,
Kirkton Campus,
Livingston,
EH54 7DQ
United Kingdom

Telephone
+44(0) 1506 425 300
Facsimile
+44(0) 1506 425 320

Email
sales@edinst.com
Website
www.edinburghsensors.com



**EDINBURGH
SENSORS**

A Division of
Edinburgh Instruments

All specifications are correct at the time of production. We reserve the right to change our specifications without notice.
© Edinburgh Instruments Ltd. 2012. Edinburgh Sensors is a division of Edinburgh Instruments Ltd.

Flow Calibration with Adjustment

15049502-3409159

3003281598

Purchase order number

3005263239-10 / Endress+Hauser Flowtec AG

Order N°/Manufacturer

65F50-AK2AG1NABAB5

Order code

t-mass 65 F DN50 / 2" (49.2 mm)

Transmitter/Sensor

JA058D02000

Serial N°

Tag N°

FCP-15 (Air)

Calibration rig

910.0 kg/h ($\pm 100\%$)

Calibrated full scale

Service interface

Calibrated output

0.975 bar a

Ambient pressure

31.5 %

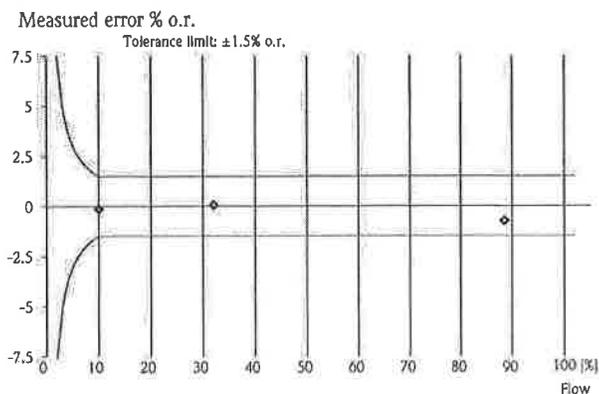
Ambient relative humidity

23.7 °C

Ambient temperature

Flow [%]	Flow target [kg/h]	Flow meas. [kg/h]	Pressure [bar a]	Temp.** [°C]	Δ o.r.* [%]	Outp.** [mA]
10.1	91.574	91.460	0.974	23.7	-0.12	5.61
32.0	291.587	291.771	0.960	23.2	0.06	9.13
88.5	805.798	799.863	0.856	17.9	-0.74	18.06
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-

*o.r.: of reading
**Calculated value



For detailed data concerning output specifications of the unit under test, see Technical Information (TI), chapter Performance characteristics.

Traceability to the national standard for all test instruments used for the calibration is guaranteed.

Endress+Hauser Flowtec operates ISO/IEC 17025 accredited calibration facilities in Reinach (CH), Cernay (FR), Greenwood (USA), Aurangabad (IN) and Suzhou (CN).

Wicky

14.10.2014

Date of calibration

Endress+Hauser Flowtec AG
Kägenstrasse 7 / Rue de l'Europe 35
CH-4153 Reinach / F-68700 Cernay

A. Wicky

Operator

Certified acc. to
ISO 9001

Parameter Setting

10583859-3409159

3003281598

Purchase order number

3005263239-10 / Endress+Hauser Flowtec AG

Order N°/Manufacturer

65F50-AK2AG1NABAB5

Order code

JA058D02000

Serial N°

t-mass 65 F

Transmitter/Sensor

DN50 / 2"

Nominal diameter

Tag N°

The below parameters are set according to your order.
Please refer to the Operating Manual for any parameters not mentioned.

Device software
Communication type
Device revision

V1.01.02
HART
Dev.2/DD.1 [ID 65 (hex)]

Operation
Language

English

Gas mixture
Gas type 1
% fraction 1

Air
100 %

Process parameters
Process pressure
Reference temperature
Reference pressure

14.692 psi a
32 °F
14.6952 psi a

Units
Unit mass flow
Unit corrected volume flow
Unit temperature

lb/hr
scf/min
°F

User interface
Assign line 1
Assign line 2

Mass flow
Totalizer 1

14.10.2014

Date

Endress+Hauser Flowtec AG
Kägenstrasse 7 / Rue de l'Europe 35
CH-4153 Reinach / F-68700 Cernay

Parameter Setting

10583859-3409159

Totalizer 1

Assign totalizer 1

Mass flow

Totalizer 2

Assign totalizer 2

Mass flow

Current output 1

Assign current-output

Current span

Value 0/4 mA

Value 20 mA

Time constant

Failsafe mode

Mass flow

4-20 mA HART US

0 lb/hr

2002 lb/hr

1 s

Minimum current

Pulse output 1

Assign pulse

Pulse value

Pulse width

Output signal

Failsafe mode

Mass flow

20 lb

20 ms

passive/positive

Fallback value

14.10.2014

Date

Endress+Hauser Flowtec AG

Kägenstrasse 7 / Rue de l'Europe 35

CH-4153 Reinach / F-68700 Cernay

12.4I Registre d'inspection et d'entretien – Année 2016

**Registre d'entretien et de suivi des
équipements de pompage et de
destruction des biogaz**

LES et LET de Rivière Rouge

Année 2016



PROGRAMME D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS

Composante	Sous-composante	Action	Fréquence	Jan.	Commentaire	Fév.	Commentaire	Mars	Commentaire
Réseau de captage du biogaz		Vérification du libre écoulement du biogaz dans le réseau et de l'absence d'accumulation de liquide dans les conduites, ajustement des puits	Aux 2 à 4 semaines	21 AL'	OK	16 AL'	OK	22 JAS	OK
Pompes submersibles dans trappes à condensat		Vérification de la fréquence et durée de pompage	Aux 2 à 4 semaines	21 AL'	OK	16 AL'	OK	22 JAS	OK
Réservoir à condensat		Vérification du niveau d'eau et pompage au besoin	Au 6 mois	21 AL'	OK	16 AL'	OK	22 JAS	OK
Station de pompage du biogaz									
	Séparateur de gouttelettes	Inspection et vidange au besoin	Aux 2 à 4 semaines	21 AL'	OK	16 AL'	OK	22 JAS	OK
	Moteur – niveau de bruit	Vérification	Aux 2 à 4 semaines	21 AL'	OK	16 AL'	OK	22 JAS	OK
	Moteur - valve	Vérification et nettoyage	Au besoin	21 AL'	OK	16 AL'	OK	22 JAS	OK
	Soufflante	Graissage	Mensuelle	21 AL'	OK	16 AL'	OK	22 JAS	OK
	Alignement	Tension courroies	Au besoin	21 AL'	OK	16 AL'	OK	22 JAS	OK
Torchère		Inspection visuelle	Aux 2 à 4 semaines	21 AL'	OK	16 AL'	OK	22 JAS	OK
	Anti-retour de flamme	Nettoyage	Annuelle	21 AL'	OK	16 AL'	OK	22 JAS	OK
	Thermocouples	Vérification et remplacement au besoin	Aux six mois	21 AL'	OK	16 AL'	OK	22 JAS	OK
	Détecteur de flamme	Vérification, nettoyage	Mensuelle	21 AL'	OK	16 AL'	OK	22 JAS	OK
	Veilleuse	Vérification, nettoyage	Mensuelle	21 AL'	OK	16 AL'	OK	22 JAS	OK
	Isolation de la cheminée	Vérification de l'état de l'isolant	Annuelle	21 AL'	OK	16 AL'	OK	22 JAS	OK
	Électrodes d'allumage	Vérification	Mensuelle	21 AL'	OK	16 AL'	OK	22 JAS	OK
	Lampe UV	Remplacement	Selon besoin	21 AL'	OK	16 AL'	OK	22 JAS	OK
Instruments de mesure									
	Analyseur de méthane	Calibrage/vérification	Mensuel / à l'interne	21 AL'	OK	16 AL'	OK	22 JAS	OK
			Annuel / par le fournisseur	21 AL'	OK	16 AL'	OK	22 JAS	OK
	Indicateurs de pression	Vérification	Au 6 mois	21 AL'	OK	16 AL'	OK	22 JAS	OK
	Débitmètre	Nettoyage / Inspection	Annuelle	21 AL'	OK	16 AL'	OK	22 JAS	OK
Autres									
	Vannes	Inspection	Mensuelle	21 AL'	OK	16 AL'	OK	22 JAS	OK



PROGRAMME D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS

Composante	Sous-composante	Action	Fréquence	Avr.	Commentaire	Mai	Commentaire	Juin	Commentaire
Réseau de captage du biogaz		Vérification du libre écoulement du biogaz dans le réseau et de l'absence d'accumulation de liquide dans les conduites, ajustement des puits	Aux 2 à 4 semaines	25 AL'	OK	11	OK		
Pompes submersibles dans trappes à condensat		Vérification de la fréquence et durée de pompage	Aux 2 à 4 semaines	25 AL'	OK	11	OK		
Réservoir à condensat		Vérification du niveau d'eau et pompage au besoin	Au 6 mois	25 AL'	OK	11	OK		
Station de pompage du biogaz									
	Séparateur de gouttelettes	Inspection et vidange au besoin	Aux 2 à 4 semaines	25 AL'	OK	11	OK		
	Moteur – niveau de bruit	Vérification	Aux 2 à 4 semaines	25 AL'	OK	11	OK		
	Moteur - valve	Vérification et nettoyage	Au besoin	25 AL'	OK	11	OK		
	Soufflante	Graissage	Mensuelle	25 AL'	OK	11	OK		
	Alignement	Tension courroies	Au besoin	25 AL'	OK	11	OK		
Torchère		Inspection visuelle	Aux 2 à 4 semaines	25 AL'	OK	11	OK		
	Anti-retour de flamme	Nettoyage	Annuelle	25 AL'	OK	11	OK		
	Thermocouples	Vérification et remplacement au besoin	Aux six mois	25 AL'	OK	11	OK		
	Détecteur de flamme	Vérification, nettoyage	Mensuelle	25 AL'	OK	11	OK		
	Veilleuse	Vérification, nettoyage	Mensuelle	25 AL'	OK	11	OK		
	Isolation de la cheminée	Vérification de l'état de l'isolant	Annuelle	25 AL'	OK	11	OK		
	Électrodes d'allumage	Vérification	Mensuelle	25 AL'	OK	11	OK		
	Lampe UV	Remplacement	Selon besoin	25 AL'	OK	11	OK		
Instruments de mesure									
	Analyseur de méthane	Calibrage/vérification	Mensuel / à l'interne	25 AL'	OK	11	OK		
				Annuel / par le fournisseur	25 AL'	OK	11	OK	
	Indicateurs de pression	Vérification	Au 6 mois	25 AL'	OK	11	OK		
	Débitmètre	Nettoyage / Inspection	Annuelle	25 AL'	OK	11	OK		
Autres									
	Vannes	Inspection	Mensuelle	25 AL'	OK	11	OK		

PROGRAMME D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS

Composante	Sous-composante	Action	Fréquence	Avr.	Commentaire	Mai	Commentaire	Juin	Commentaire
Réseau de captage du biogaz		Vérification du libre écoulement du biogaz dans le réseau et de l'absence d'accumulation de liquide dans les conduites, ajustement des puits	Aux 2 à 4 semaines	/		/		9 OK	OK
Pompes submersibles dans trappes à condensat		Vérification de la fréquence et durée de pompage	Aux 2 à 4 semaines	/		/		9 OK	OK
Station de pompage du biogaz									
	Séparateur de gouttelettes	Inspection et vidange au besoin	Aux 2 à 4 semaines	/		/		9 OK	OK
	Moteur – niveau de bruit	Vérification	Aux 2 à 4 semaines	/		/		9 OK	OK
	Moteur - valve	Vérification et nettoyage	Au besoin	/		/		9 OK	OK
	Soufflante	Graissage	Mensuelle	/		/		9 OK	OK
	Alignement	Tension courroies	Au besoin	/		/		9 OK	OK
Torchère		Inspection visuelle	Aux 2 à 4 semaines	/		/		9 OK	OK
	Anti-retour de flamme	Nettoyage	Annuelle	/		/		9 OK	OK
	Thermocouples	Vérification et remplacement au besoin	Aux six mois	/		/		9 OK	OK
	Détecteur de flamme	Vérification, nettoyage	Mensuelle	/		/		9 OK	OK
	Veilleuse	Vérification, nettoyage	Mensuelle	/		/		9 OK	OK
	Isolation de la cheminée	Vérification de l'état de l'isolant	Annuelle	/		/		9 OK	OK
	Électrodes d'allumage	Vérification	Mensuelle	/		/		9 OK	OK
	Lampe UV	Remplacement	Selon besoin	/		/		9 OK	OK
Instruments de mesure LES									
	Analyseur de méthane	Calibrage/vérification	Mensuel / à l'interne	/		/		9 OK	OK
			Annuel / par le fournisseur	/		/		9 OK	OK
	Débitmètre	Nettoyage / Inspection	Annuelle	/		/		9 OK	OK
Instruments de mesure LET									
	Analyseur de méthane	Calibrage/vérification	Mensuel / à l'interne	/		/		9 OK	OK
			Annuel / par le fournisseur	/		/		9 OK	OK
	Débitmètre	Nettoyage / Inspection	Annuelle	/		/		9 OK	OK
Autres									
	Vannes	Inspection	Mensuelle	/		/		9 OK	OK

PROGRAMME D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS

Composante	Sous-composante	Action	Fréquence	Jul.	Commentaire	Août	Commentaire	Sept.	Commentaire
Réseau de captage du biogaz		Vérification du libre écoulement du biogaz dans le réseau et de l'absence d'accumulation de liquide dans les conduites, ajustement des puits	Aux 2 à 4 semaines	13	OK	24	OK	25	OK
Pompes submersibles dans trappes à condensat		Vérification de la fréquence et durée de pompage	Aux 2 à 4 semaines	13	OK	24	OK	25	OK
Station de pompage du biogaz									
	Séparateur de gouttelettes	Inspection et vidange au besoin	Aux 2 à 4 semaines	13	OK	24	OK	25	OK
	Moteur – niveau de bruit	Vérification	Aux 2 à 4 semaines	13	OK	24	OK	25	OK
	Moteur - valve	Vérification et nettoyage	Au besoin	13	OK	24	OK	25	OK
	Soufflante	Graissage	Mensuelle	13	OK	24	OK	25	OK
	Alignement	Tension courroies	Au besoin	13	OK	24	OK	25	OK
Torchère		Inspection visuelle	Aux 2 à 4 semaines	13	OK	24	OK	25	OK
	Anti-retour de flamme	Nettoyage	Annuelle	13	OK	24	OK	25	OK
	Thermocouples	Vérification et remplacement au besoin	Aux six mois	13	OK	24	OK	25	OK
	Détecteur de flamme	Vérification, nettoyage	Mensuelle	13	OK	24	OK	25	OK
	Veilleuse	Vérification, nettoyage	Mensuelle	13	OK	24	OK	25	OK
	Isolation de la cheminée	Vérification de l'état de l'isolant	Annuelle	13	OK	24	OK	25	OK
	Électrodes d'allumage	Vérification	Mensuelle	13	OK	24	OK	25	OK
	Lampe UV	Remplacement	Selon besoin	13	OK	24	OK	25	OK
Instruments de mesure LES									
	Analyseur de méthane	Calibrage/vérification	Mensuel / à l'interne	13	OK	24	OK	25	OK
			Annuel / par le fournisseur	13	OK	24	OK	25	OK
	Débitmètre	Nettoyage / Inspection	Annuelle	13	OK	24	OK	25	OK
Instruments de mesure LET									
	Analyseur de méthane	Calibrage/vérification	Mensuel / à l'interne	13	OK	24	OK	25	OK
			Annuel / par le fournisseur	13	OK	24	OK	25	OK
	Débitmètre	Nettoyage / Inspection	Annuelle	13	OK	24	OK	25	OK
Autres				13		24		25	
	Vannes	Inspection	Mensuelle	13	OK	24	OK	25	OK

1,62 / 100
19.03 / 1127

PROGRAMME D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS

Composante	Sous-composante	Action	Fréquence	Oct.	Commentaire	Nov.	Commentaire	Déc.	Commentaire
Réseau de captage du biogaz		Vérification du libre écoulement du biogaz dans le réseau et de l'absence d'accumulation de liquide dans les conduites, ajustement des puits	Aux 2 à 4 semaines	18/10	OK	9/11	OK	22/12	OK
Pompes submersibles dans trappes à condensat		Vérification de la fréquence et durée de pompage	Aux 2 à 4 semaines	18/10	OK	9/11	OK	22/12	OK
Station de pompage du biogaz									
	Séparateur de gouttelettes	Inspection et vidange au besoin	Aux 2 à 4 semaines	18/10	OK	9/11	OK	22/12	OK
	Moteur – niveau de bruit	Vérification	Aux 2 à 4 semaines	18/10	OK	9/11	OK	22/12	OK
	Moteur - valve	Vérification et nettoyage	Au besoin	18/10	OK	9/11	OK	22/12	OK
	Soufflante	Graissage	Mensuelle	18/10	OK	9/11	OK	22/12	OK
	Alignement	Tension courroies	Au besoin	18/10	OK	9/11	OK	22/12	OK
Torchère		Inspection visuelle	Aux 2 à 4 semaines	18/10	OK	9/11	OK	22/12	OK
	Anti-retour de flamme	Nettoyage	Annuelle	18/10	OK	9/11	OK	22/12	OK
	Thermocouples	Vérification et remplacement au besoin	Aux six mois	18/10	OK	9/11	OK	22/12	OK
	Détecteur de flamme	Vérification, nettoyage	Mensuelle	18/10	OK	9/11	OK	22/12	OK
	Veilleuse	Vérification, nettoyage	Mensuelle	18/10	OK	9/11	OK	22/12	OK
	Isolation de la cheminée	Vérification de l'état de l'isolant	Annuelle	18/10	OK	9/11	OK	22/12	OK
	Électrodes d'allumage	Vérification	Mensuelle	18/10	OK	9/11	OK	22/12	OK
	Lampe UV	Remplacement	Selon besoin	18/10	OK	9/11	OK	22/12	OK
Instruments de mesure LES									
	Analyseur de méthane	Calibrage/vérification	Mensuel / à l'interne	18/10	OK	9/11	OK	22/12	OK
			Annuel / par le fournisseur	18/10	OK	9/11	OK	22/12	OK
	Débitmètre	Nettoyage / Inspection	Annuelle	18/10	OK	9/11	OK	22/12	OK
Instruments de mesure LET									
	Analyseur de méthane	Calibrage/vérification	Mensuel / à l'interne	18/10	OK	9/11	OK	22/12	OK
			Annuel / par le fournisseur	18/10	OK	9/11	OK	22/12	OK
	Débitmètre	Nettoyage / Inspection	Annuelle	18/10	OK	9/11	OK	22/12	OK
Autres				18/10		9/11		22/12	
	Vannes	Inspection	Mensuelle	18/10	OK	9/11	OK	22/12	OK